

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Monsieur Frédéric Barbier d'avoir dirigé nos recherches et de nous avoir aidés dans l'élaboration de cette étude.

Nous remercions également Monsieur Alan Marshall, Directeur général du Musée de l'Imprimerie, pour sa disponibilité et l'accès bienveillant qu'il nous a assuré au fonds du Musée.

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
APPROCHE CHRONOLOGIQUE	7
1. LE LONG XVII ^E SIÈCLE : ENTRE TÂTONNEMENTS ET CRÉATION D’UNE TRADITION	7
1.1. <i>Des domaines précurseurs : les textes antiques et religieux</i>	8
1.1.1 La Bible et les livres de controverses religieuses	8
1.1.2 Les éditions de textes antiques	10
1.2. <i>Tentatives et tâtonnements</i>	12
1.2.1 Des pratiques de mise en page peu cohérentes ?	12
1.2.2 La citation : entre l’accessoire et le discours oral	14
2. LE XVII ^E SIÈCLE (VERS 1620 – VERS 1700).....	16
2.1. <i>Les lents progrès dans la typologie des textes</i>	16
2.1.1 Le retard de quelques disciplines... ..	16
2.1.2 ... mais aussi davantage de rigueur dans la typologie des textes .	17
2.2. <i>L’évolution de la méthode de raisonnement</i>	19
2.2.1 Les progrès de la critique et l’organisation de la page	19
2.2.2 Le rapport aux autorités.....	20
3. LE XVIII ^{ÈME} SIÈCLE, VERS DES PRATIQUES NORMALISÉES.....	21
3.1. <i>Italique et guillemets, vers un usage raisonné</i>	21
3.2. <i>La hiérarchisation de la page : citation et référence</i>	23
APPROCHE DISCIPLINAIRE	27
1. LE DOMAINE RELIGIEUX	27
1.1. <i>Mise en page et organisation du texte dans les Bibles</i>	28
1.2. <i>Les livres de controverses</i>	31
1.3. <i>D’autres ouvrages religieux</i>	33
2. DES LANGUES À LA PHILOSOPHIE, TÂTONNEMENTS ET TRANSMISSION	35
2.1. <i>Les dictionnaires</i>	35
2.1.1 Les dictionnaires généraux	35

2.1.2	Les dictionnaires spécialisés.....	38
2.2.	<i>L'édition de textes antiques</i>	39
2.2.1	Les modalités d'insertion du commentaire dans le texte et ses incidences sur la mise en page de la citation	39
2.2.2	La citation dans les commentaires séparés du texte.....	41
2.3.	<i>Les héritages : un modèle philosophique ?</i>	42
3.	SCIENCES, HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET DROIT.....	45
3.1.	<i>Sciences : renvoi ou recours aux autorités</i>	45
3.1.1	Mathématiques : pratique du renvoi et référence aux contemporains.....	45
3.1.2	Médecine et histoire naturelle : prééminence des autorités.....	46
3.2.	<i>Histoire et géographie : une citation de plus en plus formalisée</i>	48
3.2.1	L'histoire : vers une visibilité de la citation.....	48
3.2.2	Un souci de rigueur accru en géographie	49
3.2.3	Un récit de pèlerinage	50
3.3.	<i>Droit : gabarit juridique et remise en cause de l'ornementation</i>	51
3.3.1	Le caractère normatif de la citation juridique	51
3.3.2	La fin de la rhétorique des citations	52
	CONCLUSION	54
	TABLE DES ANNEXES	56

Introduction

Oralement, si l'on veut la marquer, la citation doit être lue, ou dite, avec une intonation qui la distingue du texte qui l'entoure. La mise en page de la citation constitue une aide pour le lecteur, qu'elle relève de la volonté de l'auteur, de celle de l'imprimeur, ou qu'elle soit plus simplement induite des modèles traditionnellement admis de mise en page.

Notre étude porte plus précisément sur les liens entre présentation matérielle et signification. Différentes approches théoriques et littéraires (G. Genette, A. Compagnon) proposent des outils d'analyse de la citation, qui nous ont aidés à comprendre les enjeux liés à ce sujet.

Notre propos sera de montrer comment la citation, par le biais de sa présentation matérielle dans le texte et le livre, acquiert progressivement son autonomie et sa dimension intertextuelle. En particulier, nous nous préoccupons d'explicitier la situation de la citation dans la page, sa mise en texte et sa mise en page, et de relier ces éléments aux autres caractéristiques de la citation : situation temporelle, statut pragmatique (notamment la valeur performative de l'autorité – l'argument d'autorité –, et la part de responsabilité assumée par l'auteur quant au discours qu'il rapporte), enfin l'aspect fonctionnel de la citation¹. Il s'agit d'en mesurer aussi bien l'impact sur les champs du savoir que sur l'évolution chronologique au cours de l'époque moderne.

La recherche que nous avons menée s'est très rapidement heurtée aux difficultés que comportait la constitution d'un corpus cohérent et représentatif. Nous avons choisi certaines bornes qui relevaient à la fois de l'évidence historique et des conditions matérielles dans lesquelles s'est effectuée notre recherche.

Les limites chronologiques de notre corpus sont le début du XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle. A partir de 1500, l'imprimerie n'en est plus à sa phase d'expérimentation : c'est la période des grands innovateurs que sont Alde Manuce

et Robert Estienne par exemple. Comme l'ont écrit Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, témoignant de sa diffusion considérable, au début du XVI^e siècle, « l'imprimerie a gagné la partie »². Quant au *terminus ante quem* choisi, c'est celui de la fin du XVIII^e siècle, lorsque l'imprimerie entre dans l'ère de la révolution industrielle³. C'est aussi le moment où les règles typographiques deviennent très normalisées, conséquence d'une volonté de rationalisation et de formalisation qui s'est manifestée lors de ce siècle des Lumières et de Révolution française.

Les bornes géographiques et linguistiques de notre recherche ont été largement conditionnées par le temps qui nous était imparti. Notre recherche a été menée au sein du fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon, à quelques rares exceptions près (Bibliothèque nationale de France, bibliothèque du Musée de l'Imprimerie à Lyon). Ce travail a porté sur des imprimés en langue française, sans pour autant occulter les ouvrages en latin, langue de savoir et d'érudition par excellence à l'époque moderne⁴. Quelques ouvrages en langue allemande, utiles à l'étude des livres religieux, ont néanmoins été inclus dans notre corpus.

Nous avons procédé à une harmonisation à la fois thématique et chronologique de l'ensemble des ouvrages dépouillés. Chaque siècle est représenté, ainsi que les grands domaines disciplinaires que sont la philosophie, la religion, la grammaire et la littérature, l'histoire, la géographie, le droit et les sciences. De plus, notre échantillonnage thématique ne néglige pas le cadre générique (dictionnaires, éditions de textes antiques avec commentaires, essais, manuels de typographes, etc.). Notre but est de parvenir à dresser un tableau représentatif des usages de la citation et de sa mise en page, de déterminer s'il existe, à certaines époques, ou pour certaines disciplines, une quelconque raison graphique à l'œuvre dans la démarche citationnelle.

¹ De même que le paratexte, la citation « est un discours fondamentalement hétéronome, auxiliaire, voué au service d'autre chose qui constitue sa raison d'être, et qui est le texte. » (GENETTE, G., *Seuils*, Paris : Le Seuil, 1987).

² FEBVRE, L., MARTIN, H.-J., *L'Apparition du livre*, Paris : Albin Michel, 1971 (éd. orig. 1958).

³ Cf. CHARTIER, R., MARTIN H.-J., *Histoire de l'édition française*, vol.1, *Le livre conquérant*, Paris : Promodis, 1983.

⁴ Cf. WAQUET, F., *Le Latin ou l'empire d'un signe, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

Approche chronologique

Une approche chronologique permettra d'établir les influences éventuelles du contexte intellectuel français sur la mise en page de la citation : dans quelle mesure est-elle un indicateur de l'évolution des pratiques de lecture d'une part, du rapport aux autorités et de l'organisation rationnelle des savoirs d'autre part ? La question de la mise en page de la citation rejoint celle, plus globale, du rapport au texte et au savoir, des débuts de l'imprimerie à la veille de la Révolution. Les ruptures chronologiques durant ces trois siècles rejoignent des modifications profondes de la vie intellectuelle en général : la période 1620-1630, - celle du « Miracle dominant » de Robert Lenoble⁵ – et les premières années du XVIIe siècle, la « crise de la conscience européenne » selon Paul Hazard.

1. **Le long XVIe siècle : entre tâtonnements et création d'une tradition**

Le XVIe siècle est favorable à la réflexion sur la présentation des textes imprimés. L'humanisme prend pour modèles les auteurs antiques et prône un retour au texte original ; l'imprimerie permet aux imprimeurs-libraires de s'adresser à un large public. Dès lors, l'enjeu est pour eux de créer des procédés de mise en page qui facilitent la lecture et la compréhension du texte, sans affecter l'authenticité de ce dernier en rajoutant des dispositifs que l'auteur n'aurait pas prévus. Ne faudrait-il pas présenter le texte tel qu'en lui-même, sans aucune mise en page ? Cette question est d'importance, car les écrivains du XVIe siècle ne pouvaient pas ne pas se conformer à une mise en page choisie pour des auteurs sur lesquels ils prenaient modèle⁶. La présentation de la Bible pose des problèmes propres dûs à la nature du discours biblique et les enjeux sont différents lors des conflits religieux. Les textes de controverse, aux arrières-pensées idéologiques, font l'objet d'une attention particulière et d'un travail sur la présentation du texte,

⁵ CHAUNU, P., *La civilisation de l'Europe classique*, Paris : Arthaud, coll. « Les grandes civilisations », 1966.

dont l'analyse est fructueuse. Enfin, la concurrence entre éditeurs-imprimeurs se traduit par une plus grande attention au lecteur, manifestée dans la présentation des textes et, moins systématiquement toutefois, dans celle des citations. Dans ce contexte, différentes tentatives, mais aussi des tâtonnements, ont vu le jour pour répondre aux enjeux divers concernant la communication des textes.

1.1. Des domaines précurseurs : les textes antiques et religieux

1.1.1 La Bible et les livres de controverses religieuses

- La Bible

Les éditions étudiées de la Bible, tant réformées que catholiques, mettent peu en valeur les paroles des protagonistes. Entre 1531 et 1535, Olivier Arnoullet donne à Lyon une Bible en français⁷ dans une mise en page très sobre :

(...) dist a adam & eve. Du fruit de tous ces arbres que vous voyez vous mengerez a vostre voulente / mais du fruit de l'arbre qui est emmy cestuy paradis point ne mengerez ie le vous defens / (...)

La présentation des répliques par Antoine Bonnemère dans son édition illustrée de 1538 à Paris est identique. Le Nouveau Testament en grec et en latin interprété par Théodore de Bèze⁸ offre quant à lui une mise en page autrement plus complexe. Le texte en deux colonnes confronte la Vulgate à la nouvelle traduction, toutes deux encadrées de renvois à d'autres passages et de notes appelées par des lettres minuscules. Si la démarche humaniste et réformée de Théodore de Bèze et de Henri Etienne y est manifeste, le texte lui-même ne distingue pas les paroles de Dieu des autres personnages ; les notes en marge manifestent plus que le texte sacré les problèmes liés à la communication de l'Écriture sainte. En seconde partie, l'analyse plus approfondie des Bibles montre que l'essentiel se passe dans les marges.

⁶ MARTIN, H.-J., « L'image du texte : les humanistes face à l'Antiquité », in *La Naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2000.

⁷ *La Bible en François (...) diligem[m]ent tra[n]slatee de latin en françoys au plus pres du vray texte : pour les gens qui point nentendent latin*, Lyon: Olivier Arnoullet, 1531-1535.

⁸ BEZE, Th. de [interpr.], *Iesu Christi, D. N. Nouum Testamentum, Gr. et Lat. Theodoro Beza interprete. Addite sunt ab eodem summae breues doctrinae unoquoque Euangeliorum et Actorum loco comprehensa. Item, Methodi Apostolicarum epistolarum brevis explicatio*, [Genève] : [Henri Estienne], 1580.

- Les textes de controverses

Dans quelle mesure les citations sont-elles, par leur présentation, au service de la lutte religieuse ? Comment l'organisation des textes évolue-t-elle ?

*La Response de Iean Caluin, et Theodore de Besze, aux calomnies & argumens...*⁹ et *Les contrarietez et contredicts qui se trouuent en la doctrine de Iean Caluin...* d'Antoine du Val¹⁰ sont organisés de manière similaire : le premier titre procède selon des réfutations par J. Calvin et Th. de Bèze aux calomnies du *calomniateur masqué* en citant avec précision ses passages et en faisant suivre immédiatement les articles du calomniateur par des *censures* (exemple en seconde partie). *Les Contrarietez* d'Antoine du Val sont structurées en trois parties : ce qui s'assimile à un discours rapporté de J. Calvin, la réponse d'A. du Val, et sa conclusion. En se fondant sur la structure du syllogisme, cette démarche ne rendrait-elle pas compte du poids de la tradition scolastique dans le raisonnement des controversistes catholiques ? Il semble que les idées de Pierre de la Ramée n'aient pas eu grande influence sur A. du Val. D'ailleurs, à la différence des éditions de textes antiques par Pierre de la Ramée, ainsi que de l'édition de la *Response* des calvinistes, les citations dans les *Contrarietez* ne sont pas toujours distinguées par une typographie spécifique ; seules sont mentionnées l'édition utilisée et la page où se trouve le passage (« Première contrariété ») :

Au contraire de cecy, lui-mesme en sadicte Institution, imprimee en 1545.au chapitre 14.page 728.(...) dit assurément : Que Dieu non seulement a preueu la cheute du premier homme, & en icelle la ruine de toute sa postérité, mais qu'il l'a ainsi voulu. (...)

Item à la page 98.dudict liure : Il n'est rien (dit-il) aduenu à Adam que Dieu n'ait determiné. (...).

Cette mise en page prend en compte la littéralité des textes cités, mais rend les paroles des différents protagonistes peu visibles en un seul coup d'œil et ne permet pas de distinguer nettement les discours rapportés des citations. Le texte

⁹ CALVIN, J., et BEZE, Th. de, *Response de Iean Caluin, et Theodore de Besze, aux calomnies & argumens d'vn qui s'efforce par tous moyens de renuerser la doctrine de la prouidence secrete de Dieu*, Genève : Conrad Badius, 1559.

¹⁰ DU VAL, A., *Les contrarietez et contredicts qui se trouuent en la doctrine de Iean Caluin, de Luter & autres nouveaux Euangelistes de nostre temps (...). Recueilliz des euures d'vn auteur incertain, & de Guillaume Lindan, Euesque Alleman*, Paris : Nicolas Chesneau, 1567.

des *Actes de la conférence tenue à Nîmes...*¹¹ reproduit le modèle de la dispute orale : aux objections du Père P. Coton succèdent les réponses du Ministre Chamier. E. Tantillon a rajouté en marge dans l'édition les références aux autorités, pour faciliter la compréhension du texte et l'édification des lecteurs. Une analyse plus fine de la mise en page est réalisée en seconde partie.

L'organisation de la page dans les textes de controverses reproduit donc la démarche intellectuelle des controversistes.

1.1.2 Les éditions de textes antiques

Dans notre échantillon, les textes publiés en France ne présentent aucune mise en page de citations avant la décennie 1540. Dans *La manière de bien traduire...* et *La ponctuation de la langue française* (Lyon, 1540), Etienne Dolet ne donne aucun procédé de citation. Ses citations et ses exemples ne sont pas mis en page. La France est en retard sur ses voisins : dès 1509 paraît à Venise, capitale de l'humanisme, une édition de Lactance par le libraire Tacuino à la mise en page très travaillée. Les citations sont nettement individualisées par un retour à la ligne et des pieds de mouche au début de chaque ligne de citation. Si les origines précises des guillemets sont inconnues¹², Conrad Gesner dans sa *Bibliotheca universalis* (Zurich, 1545) les utilise déjà pour les passages écrits par les auteurs qu'il recense, ainsi que pour ceux qui ont écrit sur ces auteurs. La distinction entre la prose et la poésie, antérieure à l'imprimerie, est matérialisée uniquement par la mise en retrait à droite des vers :

ANTONII Musoti erudita scripta Antonius Codrus in fine epigrammatum suorum
Hoc tetrasticho laudat.

Ingenium Tulli, sacri uel adesse Maroni
Temporibus nostris maxima turba negat.
Quae tua si Antoni legeret nitidissime scripta,
Hoc untrun[que] sibi cerneret esse loco.

En 1550, plusieurs textes de commentaires et d'explications de textes antiques par Pierre de La Ramée sont édités par Matthieu David à Paris dans une

¹¹ COTON, P., CHAMIER, D., *Actes de la conférence tenue à Nîmes entre le R. P. Pierre Coton de la Compagnie de Jesus, et M. Chamier Ministre...*, Lyon : Estienne Tantillon, 1601.

mise en page complexe¹³. Les différents types de citations sont nettement distingués par des guillemets toujours placés à gauche, par des retraits par rapport à la marge et par l’italique. Les références sont en marge et dans le corps du texte, en italique mais aussi en caractères droits (l’exemple est donné en seconde partie). Cet emboîtement attribue une place et une présentation propres à chaque type de citation dans l’ensemble du texte. Ce procédé novateur au XVIe siècle, et qui semble disparaître jusqu’à la fin du XVIIe siècle, ne serait-il pas à attribuer à la méthode et aux conceptions philosophiques de Pierre de La Ramée ? D’ailleurs, il distingue très nettement dans sa *Dialectique*¹⁴ les auteurs originaux des traducteurs : les vers et les passages des auteurs anciens sont en italique pour la poésie, souvent entre guillemets pour la prose. L’auteur de la traduction en français est mentionné :

Cicéron en la neufiesme Philippique parlant	”
Sulpice. Non plus conseillant le droict que la iustice, & plus n’aymoit ordonner formules de plaidoyer, que tollir les querelles & dissensions.	”
Ouide au douziesme de l’Art.	”
<i>Ce n’est moindre vertu garder, que d’acquérir.</i> Ronsard.	”

Les exemples tirés de Pierre de la Ramée montrent qu’un travail méthodique et systématique de restitution du texte littéral est réalisé : le responsable de la traduction et les références précises des passages sont indiqués, plusieurs procédés typographiques distinguent les types de textes et les citations emboîtées. Sans développer davantage d’exemples¹⁵, on ne s’étonnera pas que les éditions de commentaires de Henri Estienne soient des exemples de rigueur et soient représentatives du soin donné à la communication du texte original.

L’édition d’auteurs antiques est un domaine précurseur dans les recherches sur la mise en page de la citation, dans la mesure où, notamment, l’humanisme prône un retour aux documents originaux et prend l’Antiquité pour idéal, et où

¹² Leur première apparition semble dater de 1527 : voir BARBIER, F., « Discours rapporté, citation, référence », *Texte*, 31-32 (2002/2) p. 57-87. Selon Dominique Fertel, imprimeur-typographe auteur de la *Science pratique de l’imprimerie* (1723), un certain « Guillemet », premier à s’en servir, aurait cédé son nom à ce caractère.

¹³ *Audomari Talaei Academia ; Eiusdem in Academiscum Ciceronis fragmentum explicatio. Item in Lucullum Ciceronis commentarii.* Relié avec *Scipio Somnium ex sexto M. T. Ciceronis de republica libro, Petri Rami praelectionibus explicatum*, Paris : M. David, 1550.

¹⁴ RAMÉE, P. de la, *Dialectique*, Paris : A. Wechel, 1555.

¹⁵ HOMERE, *Homeri et hesiodi certamen...*, suivi de ESTIENNE, H., *Matronis et aliorum parodiae...*, [Genève] : excudebat H. Stephanus, [1565]. Suivi de CATO, D., *Disticha moralia, nomine Catonis inscripta...*, Genevae : O. R. Stephani, 1561. Voir aussi MANUCE, P., LAMBINI, D., TURNEBI, A., et als, *Commentationes diversorum partim antea, partim nnc primum editae in Epist. M. T. Ciceronis, ...*, [s. l.] : H. Estienne, 1577.

l'imprimerie offre des possibilités nouvelles de présentation des textes. Dès le XVIe siècle, la typographie est signifiante dans la mesure où elle permet de différencier des types de contenus. Cependant, les pratiques de mise en page des citations ne sont pas généralisées ni toujours cohérentes.

1.2. Tentatives et tâtonnements

1.2.1 Des pratiques de mise en page peu cohérentes ?

L'absence totale de mise en page, plus fréquente dans la première moitié du siècle que dans la seconde, ne signifie pas que la littéralité du texte ne soit pas prise en compte par l'imprimeur : des notes, une explication du passage, suffisent à rendre compte de la présence d'une citation. Les divers procédés sont souvent combinés sans cohérence ni rigueur apparentes. Dans le *Premier et second volume des antiquitez de la Gaule Belgique...* de Richard de Vassebour¹⁶, la plupart des citations sont en latin, ce qui tient certainement aux sources utilisées et au fait que le latin est la langue de communication des élites cultivées ; cependant à l'italique s'ajoutent parfois des guillemets, de plusieurs types, pour différents contenus cités. Pour la prose, plusieurs mises en page de citation se combinent :

- italique simple, ou combiné avec des guillemets :

... une clause que ie metray icy pource que de present elle n'est gueres observée.

, *Si pestifer morbus aut mortalitas in ecclesia, (...) Dei effugere manus, etc.*
Et finalement mourut ledict Pape, (...)

- guillemets encadrant un texte en latin aux caractères droits :

(...) ie metray icy comme s'ensuyt :

‘ Haymo tuus Germanus obit cum caedepiorum,
‘ Pro domino moritur, et tibi iuncits adest.

- pieds de mouche (et non italique) pour un passage en français :

¶ (...) avec renonciation de toutes exceptions & du consentement de ceux du chapitre dont lettres furent passées & signées des dessusdictz commençantes.

¶ N O U S Iean de Bourbon par la grace de Dieu esleu & confirmé euesque de Verdun, faisons sauoir à tous par la faueur de ces presentes, (...).

Pour la poésie, les vers sont en italique, un sur deux est légèrement en retrait à droite, l'ensemble de la strophe étant elle-même en retrait par rapport à la marge. L'utilisation peu cohérente de multiples procédés au sein d'un même livre rend compte des tentatives de trouver la mise en page adaptée à chaque type de texte, mais révèle aussi qu'aucun procédé de mise en page n'est canonique au tournant du XVI^e et du XVII^e siècles. Toutefois l'italique et les guillemets sont préférés à d'autres marqueurs typographiques. Au cours du XVI^e siècle, l'utilisation de l'italique évolue. Il est consacré d'abord à la langue savante : la poésie latine, en italique, est souvent introduite par des lettrines, jeu de procédés plus noble que pour la poésie française, qui n'est pas toujours en italique¹⁷. Puis il distingue la citation dans un livre d'une seule langue et met en valeur un terme technique ou difficile. Il est très souvent utilisé pour les notes et les références marginales. Cette pratique reflète une démarche humaniste de distinction des textes originaux, de leurs traductions, des citations et des références. Hormis dans un cas où leur fonction n'a pu être clairement établie¹⁸, les guillemets mettent souvent en page un second niveau de citation lorsque plusieurs auteurs se confrontent, ou peuvent être utilisés seuls¹⁹, pour du discours rapporté ou non. Une réflexion sur le statut des textes est donc en cours, limitée à certains domaines et à quelques imprimeurs cependant : la mise en page de la citation semble souvent accessoire.

¹⁶ Paris : V. Sertenas, 1549.

¹⁷ Voir par exemple *La legende des Flamens, cronique abregee, ...*, Paris :Galiot du Pré, 1558 (sans nom d'auteur).

¹⁸ PRIMAUDAYE, P. de, *Academie françois, en laquelle il est traité de l'institution des Mœurs, ...*, Paris : Guillaume Chaudière, 1577.

¹⁹ Voir la *Bibliotheca universalis* de Conrad Gesner, ou pour la prose THEVET, A., *Les singularitez de la France antarctique...*, Paris : héritiers M. de la Porte, 1558.

1.2.2 La citation : entre l'accessoire et le discours oral

- Un procédé accessoire

Ces tâtonnements et réalisations ne masquent pas l'absence totale de mise en page dans certains livres, même imprimés à la fin du siècle. La distinction des citations relève en fait en grande partie du souci des imprimeurs de manifester typographiquement la démarche humaniste et méthodique d'étude et de communication des textes. Frédéric Morel en 1561, pour la *Défense et illustration de la langue française* de J. Du Bellay, et Jacques du Puys en 1577, pour *Les Six livres de la République* de J. Bodin, reprennent le modèle ancien de présentation des textes « en pavés » peu aérés sans aucune mise en évidence de citations. Cette mise en page est déterminée par l'idée que l'imprimerie devait refléter le flux continu du discours oral²⁰. Dans ces ouvrages, la lecture s'apparente à un déchiffrement lent ; elle est facilitée par les variations typographiques et par la précision des références dans l'édition de 1579 par Jean de Tournes des *Six livres de la République* :

...veu ce que dit Tite Liue liure XXVIII. *Q. Fuluius posulavit à Consula, ut palam in Senatu diceret,...*

Alors que l'attention au lecteur conduit parfois l'imprimeur à l'avertir sur la page de titre de la distinction des citations²¹, cette attention peut avoir les effets inverses : ne pas citer pour ne pas importuner. Les imprimeurs libraires du XVI^e siècle, familiers des sources et des autorités, attribuaient parfois à leurs lecteurs la même proximité avec ces textes peu nombreux. L'auteur peut ainsi volontairement ne pas citer ses sources précises : Claude de Seyssel en 1558 dans l'adresse au lecteur de *La Grand' Monarchie de France,...* (Paris, Galiot du Pré) indique qu'il ne donnera pas ses références exactes afin de ne pas *importuner le lecteur*, de ne pas faire un livre trop long et difficile à lire. Prise en compte de l'élargissement du public ou postulat de la familiarité du lecteur avec les sources ? Il se contentera de nommer les auteurs qui font autorité.

²⁰ MARTIN, H.-J., «La normalisation de la prose», *op. cit.*

²¹ DU VAL, A., *Demandes et repliques à Jean Caluin, sur son liure de la Predestination...* dans *Les contrarietez et contredicts qui se trouuent en la doctrine de Jean Caluin, de Luter & autres nouveaux Euangelistes de nostre temps (...)*, Paris : Nicolas Chesneau, 1567. Il insère un avertissement au lecteur sur la page de titre : *Amy lecteur, ce que tu trouueras escrit en lettre Italique, est le propre texte de Caluin, pour plus grande facilité.*

- Entre l'écrit et l'oral

La citation se confond parfois avec le discours rapporté. Pierre de la Primaudaye, par exemple, insère entre guillemets dans l'adresse au lecteur des passages qui s'assimilent parfois à du discours rapporté²². Cette extension du domaine de la citation au discours rapporté pose la question de sa définition précise par les imprimeurs d'Ancien Régime. Le souci de représenter tout discours que l'auteur du texte n'a pas créé ne conduit pas pour autant à une distinction fine des types de propos (citation ou discours rapporté). Le corollaire est une conception de l'auteur ne prenant pas en compte la différence de statut qu'il occupe dans le discours indirect – il est impliqué – et dans la citation littérale – il s'efface devant l'auteur original. A partir de quand la citation s'affranchit-elle du discours rapporté, traduisant la généralisation, parmi les imprimeurs, de la réflexion sur la nature des passages extérieurs au texte, en même temps qu'une démarche intellectuelle plus méthodique de l'auteur, dont les références rigoureusement citées sont dès lors vérifiables par les lecteurs ?

Par ailleurs, la proximité de mise en page de la citation et du discours indirect, ainsi que les incises « dit-il », renvoient à la question des rapports entre l'oral et l'écrit. Dans les cas où ces incises sont la seule indication précisant au lecteur qu'il a affaire à une citation²³, elles ne sont pas redondantes ; combinées cependant dans la plupart des cas jusqu'au XVIIIe siècle aux procédés typographiques, elles participent d'une double mise en valeur de la citation. Ce procédé aujourd'hui propre au dialogue ne reflèterait-il pas l'imprégnation de l'oral dans la mise en page et la communication du texte imprimé, voire dans les pratiques de lecture ? Incises et discours rapporté montrent combien les hommes de la seconde moitié du XVIe siècle considéraient que l'écrit ne faisait que reproduire la parole²⁴. L'ensemble de ces questions mériterait bien entendu des réflexions plus poussées que ne le permet le cadre de ce travail.

²² *Academie françois, en laquelle il est traité de l'institution des Mœurs...*, Paris : Guillaume Chaudière, 1577. Voir aussi PASQUIER, E., *Les Recherches sur la France...*, Paris : I. Mettayer et P. L'huillier, 1596.

²³ Voir par exemple DU VAL, A., *Les contrarietez et contredits...*, Paris : Nicolas Chesneau, 1567

²⁴ Voir MARTIN, H.-J., «La normalisation de la prose», in *La Naissance du livre moderne, op. cit.*

2. Le XVII^e siècle (vers 1620 – vers 1700)

L'étude de notre échantillon montre que certaines pratiques de mise en page des citations du XVI^e se prolongent jusqu'à la fin du XVII^e siècle ; il est difficile d'établir des ruptures définitives dans ce domaine. Dès la première moitié du XVII^e siècle les procédés se normalisent, révélant les progrès dans la réflexion sur la nature des textes et leur présentation. La typologie des citations se fait plus rigoureuse, déplaçant les innovations vers l'organisation de la page (disposition des citations et des notes), qui ne concernent toutefois que certains domaines et restent timides avant leur confirmation au XVIII^e siècle. Dans quelle mesure peut-on dire que la mise en page des citations traduit typographiquement les évolutions dans la méthode de raisonnement (esprit de philologie, rapport aux autorités notamment) ? Dans l'ensemble, l'évolution de la démarche intellectuelle est perceptible, davantage dans le sens donné à la citation que dans la présentation de celle-ci.

2.1. Les lents progrès dans la typologie des textes

2.1.1 Le retard de quelques disciplines...

Certains livres sont rétifs à la normalisation des pratiques de mise en page que traduisent une cohérence et une rigueur plus grandes qu'auparavant. Ainsi les citations du *Dictionnaire pharmaceutique* de D. M. Meuve ne sont pas distinguées typographiquement²⁵ :

Quand Dioscoride parle de la fiente de ce même animal, voici ce qu'il en dit. La fiente des Chèvres nourries dans les montagnes, (...)

L'absence de mise en page et de références précises d'une citation montre combien secondaire pouvait apparaître la distinction des citations par un imprimeur, même à la fin du XVII^e siècle. L'étude des livres scientifiques au XVII^e siècle montre d'ailleurs, paradoxalement, que l'habitude de la mise en page des citations et des références n'est pas généralisée. Les auteurs mentionnent fréquemment d'autres scientifiques et donnent parfois les localisations des passages dont ils s'inspirent,

sans les mettre en page pour autant, comme dans les *Problemes plaisans et delectables*, ... de C. G. Bachet de Méziriac²⁶ :

Jean Sfortunat, et Nicolas Tartaglia en la première p.l.16.q.150. confessent d'ignorer la règle générale pour soudre cette ci, (...)

Les cas de citation littérale semblent plutôt rares et concernent surtout les auteurs antiques. L'analyse des livres scientifiques sera approfondie ultérieurement. Ce domaine, par sa nature, mérite une attention toute particulière et des études plus fines, qu'il n'est pas possible de réaliser dans le cadre de ce travail.

Les innovations proviennent majoritairement des éditions de textes antiques, des commentaires de la Bible et des livres de controverses. Ces exemples montrent combien les pratiques de mise en page des citations sont complexes à interpréter, d'autant plus que les évolutions dans la mise en texte ne sont pas synchrones.

2.1.2 ... mais aussi davantage de rigueur dans la typologie des textes

Certains livres de la période précédente (jusque 1620) témoignent d'une grande rigueur dans la présentation de leurs citations. Ces pratiques individuelles des imprimeurs se généralisent au XVIIe siècle sur les fondements du XVIe siècle, de sorte que la distinction des types de citation est plus rigoureuse et plus cohérente : les disciplines en avance distinguent souvent les citations emboîtées d'une part, l'auteur cité d'autre part.

L'Histoire de la naissance du progrès et de la décadence de l'herésie dans la ville de Metz & dans le pays Messin... du R. P. Meurisse²⁷ illustre les progrès dans l'organisation des contenus ainsi que la distinction des citations emboîtées, comme dans l'exemple suivant :

²⁵ MEUVE, M. D., *Dictionnaire pharmaceutique ou apparat de medecine, pharmacie et chymie*, Lyon : C. Rey, 1695, article CAPRA *Domestica*. Chèvre, p. 307.

²⁶ MEZIRIAC, C. G. de *Problemes plaisans et delectables, qui se font par les nombres*, 2nde éd. revue, corrigée et augmentée, Lyon : Pierre Rigaud, 1624.

²⁷ Metz : Jean Antoine, 1642. Il s'agit d'un livre d'histoire tendant vers la lutte anti-protestante.

[Les Commis du Clergé] (...).
Puis proposeront les articles suivants.

Nous ne pouons prendre que de bonne part , les remonstrances qui nous sont faites par les Sieurs du Clergé de la Ville de Metz , ausquels nous sommes tenus administrer toute Iustice , (...).

Premierement , que combien que ceux du Clergé eussent ceste esperance , (...).

Cependant cette distinction des citations emboîtées n'est pas systématique dans le livre. Le discours oral rapporté est plutôt encadré de guillemets simples, sauf lorsque le passage est une retranscription d'un texte oral déjà réécrit (la citation est alors en italique) :

Harangue du Sieur d'Ausance	d'Ausance (...) exposa que , depuis qu'il auoit pleu au Roy de permettre , l'exercice de la Religion reformée à Metz , la , Ville s'estoit (...).
-----------------------------------	--

L'italique est utilisé pour tout type de texte, notamment latin ; les marges sont le lieu des références et parfois de la citation originale en latin – emblématique du recul du latin par rapport au français au XVIIe siècle :

<i>Oportet ha reses esse , ut & qui probati su[n]t manifesti fia[n]t in vo- bis I.Cor. II.</i>	(...) Mais parce qu'il est expedient & necessaire qu'il y ait des heresies , soit pour espouuez les esleus, pour les examiner , & pour les confirmer en la Foy , ou pour resueiller les Pasteurs de l'Eglise , qui s'endorment quelque-fois au fond du vaisseau , pendant le calme & la bonnasse , (...)
--	--

Un dernier exemple du travail mené sur la distinction des citations est le commentaire par l'auteur²⁸ d'une requête adressée au roi par les réformés de Metz. A la requête en italique sur une colonne fait face sur la même page le commentaire en caractères droits, appelé par des numéros insérés dans le texte de la requête. Cette organisation sur le modèle de la glose prouve que les évolutions sont lentes

²⁸ Evêque de Madaure et Suffragant de l'Evêché de Metz.

et complexes. D'ailleurs les chapitres ne sont pas numérotés, de sorte que toutes les caractéristiques du livre classique du XVIIe ne sont pas rassemblées.

La rigueur dans la typologie des citations peut d'autre part prendre la forme d'une distinction entre propos d'auteurs antiques et d'auteurs modernes, comme dans l'édition de 1643 par J. Villery du *De Propria Vita*²⁹ de J. Cardan, contenant une préface de Gabriel Naudé. Les titres des œuvres citées et les paroles des contemporains de Cardan sont dans le texte, en italique et de taille plus petite que le reste ; les passages des auteurs antiques sont également en italique, mais dans un corps plus grand que le reste du texte, placés à la ligne et d'une présentation plus aérée. Dans sa préface, G. Naudé suit les mêmes principes de mise en page. Ceci témoigne à la fois des progrès dans les représentations des textes et d'un attachement aux auteurs antiques mis en valeur par une typographie plus soignée.

2.2. L'évolution de la méthode de raisonnement

2.2.1 Les progrès de la critique et l'organisation de la page

Durant la seconde moitié du siècle l'organisation des textes sur la page reflète les progrès de la critique et de la démarche de retour aux sources pour atteindre la vérité.

Dans une cette perspective érudite de retour aux sources naissent des tendances largement confirmées au XVIIIe vers une libération du texte par la relégation des notes et des commentaires en fin de volume ou en bas de page. Cette évolution, repérée uniquement dans deux titres, accroît le confort de lecture et la lisibilité du texte, tout en laissant le lecteur libre de se reporter aux commentaires : rejetés en bas de page, ils sont plus discrets et donnent au texte original la place première. Chaque élément se voit attribuer une place précise dans la page – la notion d'ordre, chère au XVIIe siècle³⁰, semble intégrer la mise en page. Le Nouveau Testament³¹ traduit par Le Maistre de Sacy (1667) est un exemple de ces évolutions ; l'analyse précise sera réalisée en seconde partie du document. Un

²⁹ HANGESTUS, H. *Hieronymi Cardani mediolanensis de Propria vita liber. Ex bibliotheca Gab. Naudaei*, Paris : [Jacob Villery], 1643.

³⁰ CHAUNU, P., *La civilisation de l'Europe classique*, op. cit.

³¹ *Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus Christ Traduit en François selon l'édition Vulgate, avec les differences du Grec*, Lyon : Antoine JULLIERON, 1667.

autre exemple, de 1692, est donné par l'édition d'Henri Wetstenium de Diogène Laërce (Amsterdam)³². L'organisation de la page et des citations est complexe : le texte grec fait face au texte latin ; l'italique, le jeu sur les tailles de caractères, les retraits, les crochets sans barre inférieure sont utilisés pour les citations, mises en page différemment selon qu'il s'agit de prose ou de poésie ; les références sont en italique dans la marge. L'innovation provient de l'ajout de notes infrapaginales aux notes marginales et d'une présentation différente selon leur fonction. Apparaît ici un début de typologie des notes, portée à un haut degré au XVIIIe siècle par Prosper Marchand³³. L'organisation de ce texte est révélatrice des innovations dans la mise en page développées en Hollande, et traduit la démarche critique et philologique qui caractérise la seconde moitié du XVIIe siècle, et en particulier les pays du nord de l'Europe³⁴. Cependant il ne faudrait pas généraliser : ces progrès restent timides, limités à certains domaines.

2.2.2 Le rapport aux autorités

L'étude des livres donne à penser qu'au cours du XVIIe siècle la citation change lentement de sens : sans perdre son sens premier, juridique – appeler quelqu'un en témoignage, s'appuyer sur une autorité extérieure –, elle adopte une dimension didactique. L'étude du dictionnaire de Furetière (1684), réalisée de manière précise ultérieurement, illustre cette évolution. Il s'agit de traiter de tous les domaines du savoir sans exception. Il est alors significatif que les citations se mettent au service de ce projet, comme le révèlent l'avertissement au lecteur d'une part, la mise en page des citations d'autre part : ce dictionnaire présente dans le corps des articles des références d'un degré de précision variable. Les citations en exemple ont une fonction didactique rendue par la mise en valeur du terme défini en caractères droits dans le texte italique. Il est notable que la présentation des citations traduise le rapport au savoir particulier à ce dictionnaire.

³² LAERCE, D., *Diogene Laertius.- Diogenis Laertii De Vitiis...*, Amsterdam : Henri Wetstenium, 1692.

³³ *Histoire des origines et des premiers progrès de l'imprimerie*, La Haye : Veuve Le Vier et Pierre Paupie, 1740. Voir BARBIER, F., *Discours rapporté, citation, index*, texte de la conférence de Bologne.

³⁴ MARTIN, H.-J., « La tradition perpétuée », dans *Histoire de l'édition française*, vol. II, *Le livre triomphant*.

3. Le XVIII^{ème} siècle, vers des pratiques normalisées

Au XVIII^e siècle, se poursuit en s'accroissant le mouvement de normalisation de la mise en page de la citation amorcé au XVII^e siècle. Les procédés des disciplines en pointe s'étendent progressivement à tous les domaines du savoir. Tandis que les notes infrapaginales, nées dans l'historiographie, se généralisent et se conforment à un modèle rigoureux, l'italique et les guillemets utilisés surtout dans les éditions de textes antiques et de textes religieux font l'objet d'une théorisation et d'une utilisation plus rigoureuse. Ces évolutions sont sans conteste liées à la fois au mouvement des Lumières et à la meilleure diffusion des procédés typographiques : les disparités géographiques observées antérieurement tendent à se réduire.

Nous centrerons notre réflexion sur deux aspects de la mise en page de la citation, paradigmatiques de la plus grande attention portée à la littéralité du texte cité et de la réflexion menée, notamment par les historiens et Pierre Bayle, sur l'usage de la citation.

3.1. Italique et guillemets, vers un usage raisonné

Nous avons pu observer que, au XVI^e comme au XVII^e siècle, les citations étaient distinguées du texte de l'auteur par le recours à l'italique et/ou aux guillemets. Les innovations introduites au XVIII^e siècle portent principalement sur deux points : une distinction explicitée entre la signification de l'italique et celle des guillemets, une transformation matérielle des guillemets, du moins dans les ouvrages que nous avons consultés.

L'usage différencié des guillemets et de l'italique, en premier lieu, repose sur un double souci : celui de rendre compte de la précision de la citation, d'une part, celui de distinguer les langues du texte d'autre part. L'importance croissante portée à la littéralité du texte cité, de même qu'un souci de clarté, conduisent en effet à une plus grande rigueur dans l'articulation entre guillemets et italique. C'est ainsi que, dans une édition du début du siècle de *l'Esprit des loix* de Montesquieu, l'italique est utilisé pour des citations approximatives, les guillemets paraissant

réservés à des citations exactes³⁵. Un souci plus pragmatique peut aussi expliquer la cohabitation de ces deux procédés : dans le *Dictionnaire oeconomique* de N. Chomel, les guillemets sont utilisés pour des citations excédant une page, tandis que l'italique est employé pour des citations d'une moindre ampleur³⁶. Fertel théorise ainsi l'emploi différencié entre guillemets et italique³⁷ :

<p>...L'usage des ^a<i>Guillemets</i>, est de distinguer quelques passages dans le corps de la matiere d'un Livre, lorsqu'il y en a de différentes langues , dont on fait les uns de caractere italique, & les autres , qui sont en la même langue que la matiere du Livre doivent être distingués avec des <i>Guillemets</i> , pour marquer que ces passages , ou autres semblables discours ne sont pas de l'Auteur. Ces Guillemets doivent toujours être placés à la marge du côté des chiffres des pages.</p>	<p>^a L'étimologie de ce mot vient d'un nommé <i>Guillemet</i> , qui s'en est servi le premier.</p>
---	---

Il précise aussi que les guillemets sont préférés à l'italique pour des passages particulièrement longs.

Il convient toutefois de souligner que l'italique demeure surdéterminé : il est employé à la fois pour distinguer les niveaux textuels et linguistiques, ainsi que dans les notes.

L'innovation vient principalement des guillemets, puisque nous avons dû attendre le XVIIIe siècle pour observer la présence de guillemets en milieu de ligne. L'usage généralisé de guillemets ouvrants, de même, est tardif. Cette possibilité d'indiquer par des guillemets le début exact de la citation explique-t-elle leur plus large utilisation ? Nous émettons l'hypothèse que le recul relatif de l'italique et l'utilisation croissante des guillemets (que ce soit pour le discours indirect ou pour la citation) peuvent être, dans une certaine mesure, liés à cette nouvelle configuration.

Si l'usage plus réglementé de l'italique et des guillemets témoigne d'une préoccupation croissante pour la clarté du texte et suscite une mise en page presque normalisée de la citation, la citation doit d'être plus visible non

³⁵ MONTESQUIEU, *De l'esprit des loix*, Leyde : Libraires associés, 1749. Nous analysons plus en détail cet exemple p. 43 et suivantes.

³⁶ Cf. CHOMEL, N., *Dictionnaire oeconomique...*, Lyon : chez P. Thened, 1709, p. 5 et 6, article « ABONDANCE ».

³⁷ FERTEL, M. D., *La science pratique de l'imprimerie. Contenant des instructions très-faciles pour se perfectionner dans cet art*, Saint-Omer : M. D. Fertel, 1723.

directement à des procédés typographiques, mais à la structuration de la page induite par la pratique de la note.

3.2. La hiérarchisation de la page : citation et référence

Anthony Grafton souligne, non sans malice, le développement considérable de la note infrapaginale au XVIII^e siècle³⁸. De l'historiographie, elle s'étend en effet aux domaines les plus divers, est détournée de son rôle de fondation du savoir historiographique³⁹ pour servir de justification à des entreprises moins rigoureuses :

Les forçats de la littérature qui peuplaient les mansardes de la Bohême parisienne empruntaient les accessoires de l'histoire savante pour faire croire que leurs romans pornographiques sur les frasques royales n'étaient que l'« histoire secrète », sobrement rapporté, de la vie de cour, fondée sur des lettres authentiques, des mémoires clandestins, ou d'autres sources incontestables⁴⁰.

Plus fondamentalement, la généralisation des notes (qu'elles soient marginales à la façon des textes religieux ou infrapaginales selon la tradition historiographique), témoigne de plusieurs évolutions majeures. Elle atteste de l'attention portée à l'exactitude de la référence : les notes permettent le développement complet (parfois jusqu'au vers) de la référence d'une citation. Et ce sans que le signalement du texte cité soit trop lourdement didactique : les notes contribuent au contraire à l'aération d'une page mieux structurée. L'articulation intellectuelle du texte (et notamment la hiérarchisation entre les différents niveaux discursifs) se traduit en effet dans l'articulation de la page : au noyau de la pensée de l'auteur autour duquel gravitent des éléments périphériques (sources...) correspond un texte centré dans la page, autour duquel gravitent des notes (dans lesquelles sont reportées des commentaires, des références et/ou des citations). Cette organisation hiérarchisée de la page est renforcée par la plus grande rigueur qui prévaut dans la structuration des notes : qu'elles soient marginales ou infrapaginales, elles sont le plus souvent appelées par un signe typographique spécifique (lettre minuscule, astérisque ou chiffre plus rarement) et distinguées typographiquement du texte (corps différent, interligne réduit, italique...).

³⁸ GRAFTON, A., *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*, Paris : Le Seuil (Librairie du XX^e siècle), 1998.

³⁹ *ibid.*, p. 36.

⁴⁰ *ibid.*, p. 91.

Il convient par conséquent de souligner le rôle joué par les notes dans la visibilité et l'exactitude croissantes des citations : elles permettent, sans alourdir le texte ni entraver la lecture, de fournir au lecteur des citations complètes (doublées parfois de leur traduction) et dûment référencées. Combinées à un usage plus cohérent des guillemets et de l'italique, elles attestent du mouvement de normalisation de la mise en page de la citation qui anime le XVII^e siècle.

En conclusion, nous reproduisons deux pages de la traduction par Mme du Châtelet des *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* d'Isaac Newton (Paris : Desaint & Saillant, 1759), paradigmatiques de la mise en page de la citation telle qu'elle s'établit au XVIII^e siècle, et des deux aspects que nous avons mis en avant pour cette période.

DE LA PHILOSOPHIE NATURELLE. 5

de son Commentaire sur la planète de Mars, & il va même jusqu'à dire que le flux est l'effet de la gravité de l'eau vers la Lune; mais il n'a pas tiré de ce principe ce qu'on auroit dû croire qu'un aussi grand homme que lui en auroit tiré, car il donne ensuite dans son Epitome d'Astronomie (c) une raison physique du mouvement des planètes tirée de principes tous différens; & dans ce même Livre de la planète de Mars, il suppose dans les planètes un côté ami & un côté ennemi; & à l'occasion de leurs aphélie & de leurs périhélie, il dit, que le Soleil attire l'un de ces côtés, & qu'il repousse l'autre.

V I I I.

On trouve l'attraction des corps célestes bien plus clairement encore dans un Livre de *Hook* sur le mouvement de la terre, imprimé en 1674. c'est-à-dire, douze ans avant les principes. *Voici la traduction de ses paroles*, pag. 27. « Alors j'expliquerai un système du monde qui diffère à plusieurs égards de tous les autres, & qui répond en tout aux règles ordinaires de la mécanique, il est fondé sur ces trois suppositions.

» 1°. Que tous les corps célestes, sans en excepter aucun, ont une attraction ou gravitation vers leur propre centre, par laquelle, non-seulement ils attirent leurs propres parties & les empêchent de s'écarter, comme nous le voyons de la terre, mais encore ils attirent tous les autres corps célestes qui sont dans la sphère de leur activité; que par conséquent, non-seulement le Soleil & la Lune ont une influence sur le corps & le mouvement de la terre, & la terre une influence sur le Soleil & la Lune, mais aussi que Mercure, Venus, Mars, Jupiter & Saturne ont par leur force attractive une influence considérable sur le mouvement de la terre, comme aussi l'attraction réciproque de la terre a une influence considérable sur le mouvement de ces planètes.

Anecdote singulière sur l'attraction.

(c) *V. Greg.* Liv. 1. Prop. 69.

DE LA PHILOSOPHIE NATURELLE. 7

pantes des égaremens où peuvent tomber les meilleurs esprits quand ils l'abandonnent pour se livrer au plaisir d'inventer des systèmes. Qui croiroit, par exemple, que ce grand homme eût pu donner dans les rêveries des Pithagoriciens sur les nombres? cependant, il croyoit que les distances des planetes principales & leur nombre étoient relatifs aux cinq corps solides réguliers de la Géométrie (e), & qu'on pouvoit les inscrire entr'elles; ensuite, ses observations lui ayant fait voir que les distances des planetes ne s'accordoient pas avec cette supposition, il imagina que les mouvemens célestes s'exécutoient dans des proportions qui répondoient à celles selon lesquelles on divise une corde, afin qu'elle donne les tons qui composent l'octave (f).

Etranges idées de Kepler.

Kepler ayant envoyé à Ticho une copie de l'ouvrage dans lequel il tâchoit d'établir ces chimères, Ticho lui répondit, qu'il (g) lui conseilloit de laisser là les spéculations tirées des premiers principes, & de s'appliquer plutôt à établir ses raisonnemens sur le fondement solide des observations.

Conseil très sage de Ticho à Kepler.

Le grand *Hughens* lui-même (h) croyoit que le quatrième satellite de Saturne qui porte son nom, faisant avec notre Lune & les quatre de Jupiter le nombre de six planetes secondaires, le nombre des planetes étoit complet, & qu'il étoit inutile de chercher à en découvrir de nouvelles, parce que les planetes principales sont aussi au nombre de six, & que le nombre de six est appelé parfait, parce qu'il est égal à la somme de ses parties aliquottes, 1, 2 & 3.

Idee bizarre de Hughens.

X I.

C'est en ne s'écartant jamais de la Géométrie la plus profonde; que M. *Newton* a trouvé la proportion dans laquelle agit la gravité, & que le principe soupçonné par *Kepler* & par *Hook*, est devenu

(e) *Mysterium Cosmographicum.*

(f) *Mysterium Cosmographicum.*

(g) *Uti suspensis speculationibus à priori descendentibus animam potius ad observationes quas simul afferebat considerandas adjicerem.* (c'est Kepler qui parle) *Notæ in secundam editionem mysterii Cosmographici.*

(h) Dédicace de son système de Saturne.

Approche disciplinaire

Il s'agit maintenant de faire apparaître des cohérences d'ordre disciplinaires, relevant de domaines ou de formes du savoir constitués. Si l'on peut en effet dégager des usages de la citation différents selon les disciplines envisagées (usage d'autorité dans le domaine religieux, usage de source en histoire par exemple), il reste à déterminer, d'une part, si une typologie des pratiques de la citation propres à une discipline se traduit par une typologie corrélative de procédés spécifiques de mise en page de la citation. Il convient, d'autre part, de mettre en évidence la plus ou moins grande homogénéité des modèles ainsi dégagés, leurs influences réciproques.

Dans cette perspective, nous avons regroupé les domaines étudiés en trois grands ensembles : le domaine religieux, un ensemble comprenant les langues, la philosophie, et enfin un domaine de la citation à usage scientifique (histoire, droit, géographie, sciences).

1. Le domaine religieux

Nous avons consacré notre étude aux Bibles, aux textes de controverses, et dans une moindre mesure aux commentaires : ces types d'ouvrages aux enjeux de mise en texte tant idéologiques que scientifiques nous paraissent mériter une étude approfondie. Dans quelle mesure la présentation des citations reflète-t-elle l'évolution du rapport aux textes sacrés ? La mise en page des textes bibliques influence-t-elle celle d'autres textes (commentaires, interprétations...) ? En quoi la présentation des citations est-elle au service de la diffusion d'une doctrine religieuse ?

1.1. Mise en page et organisation du texte dans les Bibles

La présentation du texte saint dans les Bibles catholiques évolue peu : la mise en page d'Olivier Arnoullet et d'Antoine Bonnemère⁴¹ ne distingue pas les paroles des protagonistes par la typographie, mais par la succession des phrases : les répliques constituent une phrase à part entière ou sont introduites par deux points. La Bible polyglotte réalisée par Antoine Vitré en 1646⁴², malgré sa présentation très complexe propre à une étude érudite des textes, ne distingue pas typographiquement les types de passages (paroles, citations de textes de l'Ancien Testament dans le Nouveau par exemple). La Bible luthérienne de 1693⁴³, en typographie gothique comme les autres ouvrages allemands étudiés, ne présente aucune mise en page particulière. Une évolution s'affirme au XVIII^e siècle, avec l'insertion dans le texte d'appels de notes, l'écriture du nom de Dieu en majuscules, comme dans cette Bible protestante de 1753⁴⁴ :

3. Und GOTT sprach : *Es werde licht.
Und es ward licht. * 2 Cor. 4, 6.
4. Und GOTT sahe, daß das licht gut
war.

S'agit-il par cette sobriété de respecter à la lettre le texte sacré, sans y introduire une mise en page qui pourrait le dénaturer ? La question reste ouverte. A l'évidence, et comme le montre l'étude sur les livres religieux au XVI^e siècle, la présentation des textes saints n'a pas influencé celle des autres textes (controverses et commentaires), qui répondaient à d'autres considérations.

L'essentiel se passe donc dans les marges et dans l'articulation du texte avec les notes. L'organisation complexe du Nouveau Testament interprété par Théodore

⁴¹ *La Bible en François. Sensuyt la Bible diligem[m]ent tra[n]sletee de latin en françois au plus pres du vray texte : pour les gens qui point nentendent latin. Auec les sept Aages.* Lyon : Olivier Arnoullet, 1531-1535. Voir un exemple précis dans la première partie de ce travail.

⁴² *Biblia Hebraica, Samaritana, Chaldaica, Graeca, Syriaca, Latina, Arabica. Qvibus Textus Originales Totius Scripturae Sacrae, quorum pars in editione Complutensi, deinde in Antverpiensi Regiis sumptibus extat, nunc integri ex manuscriptis toto ferè orbe quaesitis exemplaribus, exhibentur.* Paris : Antoine Vitré, 1646.

⁴³ *Biblia, Das ist Die Ganze Heil. Schrift Altes und Neues Testaments, verteutschet von D. Martino Luthero,* Nuremberg : Christoff Riegels, gedruckt bey Andreas Knorken, 1693

⁴⁴ *Biblia, Das ist Die ganze Heil. Schrift, Alten und Neuen Testaments, nach der Teutschen Übersetzung D. Martin Luthers, Mit vorgestezem kurzen Inhalt eines jeden Kapitels, Wie auch mit richtigen Summarien und vielen Schrift-Stellen auf das allersorg-/fältigste versehen, Nach denen bewaehrtesten und neuesten Editionen mit grossem Fleiß ausgefertiget, Samt einer Vorrede von Hieronymo Burckhardt, der Heil. Schrift Doctor.* Bâle : Jean Rudolf, 1753.

de Bèze, imprimé par H. Estienne et publié en 1580⁴⁵, manifeste pleinement la démarche humaniste et l'appartenance des deux hommes à la religion réformée : le croyant peut s'approprier seul le texte saint par un appareil critique dense qui procède par la confrontation de plusieurs versions et traductions encadrées de notes et d'explications, selon le schéma suivant :

[Renvois]	Vetus [Vulgate]		Nova [nouvelle traduction]	[Notes]
<i>Italique</i> <i>abrégé</i>	<i>Latin</i> <i>italique</i>	Grec avec numérotation	Latin droit (a) Appels de notes	(a) Droit ou <i>italique</i>

Les paroles du Christ et des autres personnages ne sont pas mises en évidence par d'autres procédés que la majuscule, même après deux points. L'utilisation de l'italique est très précise, distinguant le français du latin. Des citations en italique se trouvent dans le corps du texte, tandis qu'elles ne sont pas distinguées typographiquement dans les notes des discours rapportés. Si cette organisation illustre un rapport critique à l'Écriture, elle ne facilite pas la lecture et la consultation du texte : d'ailleurs la nouvelle traduction latine ne reprend pas la division en versets instituée par Robert Estienne⁴⁶. Cet exemple montre également que l'édition de la Bible rejoint davantage les problèmes d'interprétation de multiples traductions – résolus au niveau de l'appareil critique – que ceux liés au respect d'un texte littéral constitué non d'un discours écrit, mais transmis durant des siècles par la tradition orale.

Si cette mise en page reflétait au XVI^e siècle l'affirmation d'une analyse critique prônée par la Réforme, l'exemple du Nouveau Testament de Le Maistre de Sacy en 1667⁴⁷ rend plutôt compte des progrès de l'érudition et de la philologie au XVII^e siècle, ainsi que des conceptions jansénistes. Les paroles des personnages dans le texte saint commencent toutes par une majuscule après un point ou deux points ; le nom de Jésus est mis en valeur par de petites capitales espacées. Les marges sont uniquement consacrées aux renvois à d'autres passages du Nouveau Testament, le corps principal de la page étant ainsi consacré à la lecture et à

⁴⁵ *Iesu Christi, D. N. Nouum Testamentum*, interprété par Théodore de Bèze (grec et latin), [Genève] : [Henri Estienne], 1580.

⁴⁶ MARTIN, H.-J., « Le texte médiateur : la restitution de la parole divine », in *La Naissance du livre moderne, op. cit.*

l'étude des Ecritures seules. En revanche, les variations de traduction sont précisées en fin de chapitre et/ou en bas de page, dans une typographie identique au texte saint. Cette organisation améliore les conditions d'appropriation du texte saint en accroissant le confort de lecture, tout en laissant le lecteur libre de se référer aux éléments en bas de page, devenus *de facto* plus discrets et utiles à une compréhension érudite du texte. Le succès important et prolongé de cette traduction montre qu'un public large interroge les textes bibliques avec un regard nouveau.

Durant une large partie du XVIII^e siècle, les bénédictins ont un rôle important dans les travaux d'exégèse⁴⁸. Le *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* de Dom A. Calmet⁴⁹, qui a inspiré de nombreux annotateurs de la Bible catholique, insère un riche appareil critique et explicatif. Sa mise en page illustre tant la démarche critique et philologique que les progrès dans la clarté de la mise en page. L'exemple suivant est tiré d'une *Dissertation* précédant le commentaire lui-même :

<p>[Saint Paul] Etant au milieu de cette assemblée, il leur dit : (...) <i>j'ai trouvé un Autel, où étoit écrit : A U D I E U I N C O N N U. Je viens donc vous annoncer aujourd'hui ce que vous ignorez.</i> (...) Saint Jérôme (a), qui a été suivi d'un fort grand nombre d'Interprètes (b), a crû que (...)</p>	
<p>(a) Hieronymum. In Epist.ad Tit. C.I. Inscriptio. <i>Ara non ita erat ut Paulus asseruit ; sed ita ; DIIS ASIAE, ET EUROPAE, ET AFRICAE ; DIIS IGNOTIS, ET PEREGRINIS. Verum quia Paulus nonplurius indigebat Diis ignotis,</i></p>	<p><i>sed uno tantum ignoto Deo, singulari verbo usus est ut doceret illum suum esse Deum, quem Athenienses in Arae titulo praenotassent.</i></p>

⁴⁷ *Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jesus Christ Traduit en François selon l'édition Vulgate, avec les différences du Grec.* Lyon : Antoine JULLIERON, 1667.

⁴⁸ MARTIN, H.-J., «La tradition perpétuée», in *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le livre triomphant 1660-1830*, Paris : Fayard - Ed. du Cercle de la Librairie, réed. 1990

⁴⁹ DOM A. CALMET, *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Paris : Emery, Saugrain père, Pierre Martin, 1729. La première édition date de 1701-1716.

Chaque verset du texte des *Actes* est abondamment commenté :

v. I. <i>PRimum quidem sermonem feci de omnibus, ô Theophile, quae coepit Jesus facere, & docere.</i>	v. I. J' AI parlé dans mon premier livre, ô Théophile, de tout ce que J E S U S a fait, & enseigné.
C O M M E N T A I R E.	
v. I. P PRIMUM QUIDEM. <i>J'ai parlé dans mon premier Livre, ou dans mon premier Ouvrage, (...).</i>	

De nombreuses notes infrapaginales donnent les références précises à d'autres textes.

Les citations s'inscrivant dans l'appareil critique, situé pour l'essentiel en marge, leur étude est inséparable de celle du paratexte et des enjeux propres liés aux éditions des Bibles et des commentaires.

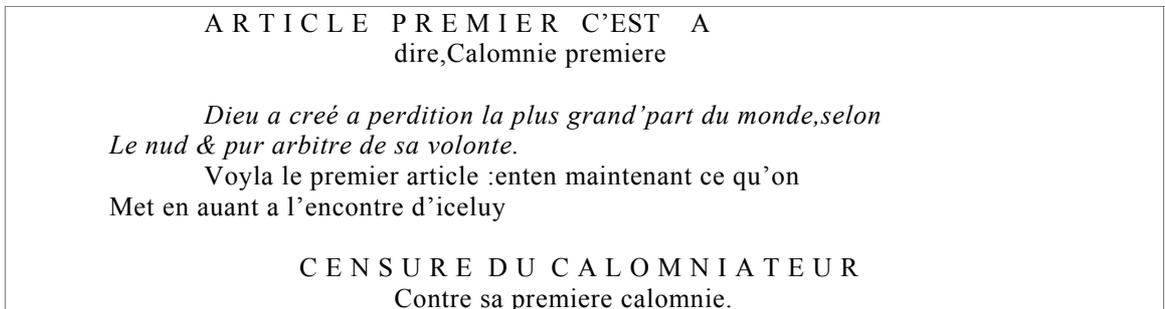
1.2. Les livres de controverses

La présentation de ces textes a d'autres enjeux que celle des Bibles : s'adressant à un large public qu'il s'agit souvent de convaincre plus que d'informer, ils sont plus aérés, et les procédés de mise en page sont plus précis que pour l'Écriture. L'édition en 1559 par Conrad Badius à Genève de la *Response (...) aux calomnies & argumens...* de Jean Calvin et Théodore de Bèze est représentative de ce phénomène. Les procédés de mise en page des citations sont multiples. Les guillemets situés en début de ligne à gauche sur le verso de la page, et en fin de ligne à droite sur le recto, encadrent les écrits de Jean Calvin essentiellement, mais aussi de Pierre Martyr ou Saint Augustin. L'exemple suivant illustre le souci de distinguer des citations emboîtées ; pourtant le choix de la typographie reproduit mal la différence de statut des textes :

'' Voyci donc que dit Calvin, C E U X Q U I '' veulent rendre cette doctrine odieuse, calom- '' nient que c'est le paradoxe des Stoiques, Que tout '' tes choses aduiennent par necessite. (...). Voyla les propres mots de Calvin (...).

J. Calvin et T. de Bèze citent un passage du *calomniateur masqué* qui contient une citation de J. Calvin, distinguée uniquement par la proposition introductive et les

petites majuscules espacées. Les écrits du calomniateur sont en italique plus petit que le corps du texte, sans alinéa. La mise en page est plus compliquée pour l'insertion des passages du calomniateur immédiatement censurés :



Enfin, des paroles introduites par « dit-il » ne sont pas mises en page et ressemblent à du discours rapporté. Elles ont leurs références précises en marge. Cet exemple nous laisse penser que le souci de distinguer les différents énonciateurs montre la force des enjeux idéologiques présidant à la présentation des passages des différents protagonistes dans les ouvrages de controverse. Les réformés semblent avoir de l'avance sur les catholiques.

Jusqu'au début du XVII^e siècle, tous les textes publiés en France ne présentent pas cette rigueur de mise en page. Les différences peuvent s'expliquer par le contexte intellectuel et social du lieu d'impression – Calvin institutionnalise sa réforme à Genève – et par la proximité intellectuelle de l'imprimeur avec les mouvements humaniste et/ou réformé. L'ouvrage d'Antoine du Val (1567)⁵⁰, *Les contrarietez et contredicts qui se trouuent en la doctrine de Iean Caluin...* ne distingue pas les citations par une typographie propre. Les passages de Calvin s'assimilent à du discours rapporté, même si la précision de leurs références s'étend jusqu'à l'édition utilisée et à la page – ce qui est rare au XVI^e siècle. Etienne Tantillon publie à Lyon en 1601 les *Actes de la conférence tenue à Nîmes entre le R. P. Pierre Coton de la Compagnie de Iesus, et M. Chamier Ministre...*⁵¹. Tandis que les passages du Père Coton sont disposés sur toute la largeur de la page et sont référencés avec précision, le texte de la réponse du Ministre Chamier est parfois disposé en deux

⁵⁰ DU VAL, A., *Les contrarietez et contredicts qui se trouuent en la doctrine de Iean Caluin, de Luter & autres nouveaux Euangelistes de nostre temps*, Paris : Nicolas Chesneau, 1567.

⁵¹ COTON, P., CHAMIER, D. *Actes de la conference tenue à Nîmes entre le R. P. Pierre Coton de la Compagnie de Iesus, et M. Chamier Ministre commencée le 26. septembre 1600 et interrompue le 3. octobre dudict an. Sur certains passages citez par ledict P. Coton en son livre de la Messe, et impugnez de faux par ledict Chamier*, Lyon : Etienne Tantillon, 1601.

colonnes : les passages en discussion en latin italique, face à leur traduction française en caractères droits. Les citations sont en italique dans la traduction française. Les paroles du Christ à l'intérieur d'une citation sont dans une typographie inverse au corps de la citation si bien que les paroles du Christ sont distinguées de celles des controversistes. E. Tantillon ne joue que sur l'italique, de sorte qu'il ne lui est pas possible de distinguer clairement deux niveaux de citations. Malgré un travail certain de mise en page, il a manifestement suivi une méthode moins rigoureuse que Conrad Badius à Genève.

1.3. D'autres ouvrages religieux

L'étude des livres religieux a porté essentiellement sur les Bibles et les textes de controverses ; d'autres ouvrages religieux (les livres de piété notamment) n'ont pas fait l'objet d'une analyse systématique. Cependant leur étude nous conduit à établir quelques remarques et à poser certaines questions.

Ils se caractérisent la plupart du temps par une absence de mise en page recherchée. Ainsi les *Colloquia* de Martin Luther, dans les éditions de 1593⁵² et de 1603⁵³, ne mettent pas en page les dialogues du réformateur avec ses interlocuteurs ; dans l'édition de 1593, l'italique ou le caractère romain rendent visibles les passages en latin dans une page en gothique. Les paroles rapportées du Christ ne sont pas distinguées dans les propos de Martin Luther :

...sprach Doctor Luther : O nein / es müste sonst einer auch bitten / (...)
Joan. 5. da er also spricht. Mein Vatter wirket bisher / und ich wirke auch. Item /
Alles was der Vatter hat ist mein

Au milieu du XVIIe siècle, la mise en page des livres de piété imprimés en France semble traduire – et induire – une lecture orale et une pratique de méditation. Ainsi, dans l'édition de l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales⁵⁴, les citations sont données sur le mode du discours rapporté, sans changement de typographie. Les références ne sont pas précises, de sorte que le lecteur est peu

⁵² LUTHER, M., *Colloquia, oder Tischreden Doctor Martini Lutheri*,...Francfort am Main : [s. n.], 1593. Cette édition semble avoir été réalisée par un « responsable de publication ».

⁵³ LUTHER, M., *Colloquia, oder christlich-nützliche Tischreden Doctoris Martini Lutheri*,... Iéna : Tobiam Steinman, 1603.

⁵⁴ FRANÇOIS DE SALES, saint, *Introduction à la vie dévote*, 4^e édition, Paris : P. Moreau, 1644.

incité à se reporter aux textes originaux. Dans cet exemple, saint Jean-Chrysostome est cité sur le mode du discours indirect, et n'est pas nommé dans le texte – le lecteur doit donc se reporter à la marge pour connaître l'auteur :

[...] un homme qui	S. Jean
auoit n'aguere, comme dit un des	Chry-
plus celebres Peres de l'Eglise,	sostom
honteusement prophané Hierusa-	“
lem, en y repandant le sang des	“
Chrestiens ; affligé l'Eglise, perse-	“
cuté les Apostres, lapidé S ^t . Es-	“
tienne, & mal-traitté tous les Fi-	“
deles, sans épargner ny hommes	“
ny femmes. Car [...]	

Ceci reflète à notre sens les prescriptions de l'Eglise catholique, qui n'incitent pas le lecteur à lire seul les textes fondateurs de la tradition : la citation suivante, *a contrario*, référence précisément les vers de Virgile.

	[...] C'estoit pour cela que les Rutiles, peuples d'Italie
Virg.	Si tost que leurs enfans estoient ve-
Ae-	nus au monde
neid.	Les exposoient au froid, & les
lib.9.	plongeioient dans l'onde.

L'italique n'est guère utilisé, contrairement aux guillemets qui encadrent tant les dialogues que les citations. Les vers en un interligne plus serré et en retrait sur la page restent en caractères romains.

Ces types de mise en page induisent et reflètent un rapport de méditation au texte, bien plus que de consultation et de lecture érudite, ce qui s'explique par la nature du texte : il s'agit d'aider le croyant dans sa prière. L'approche érudite et scientifique, rendue possible par une présentation rigoureuse et référencée des citations, est donc ignorée. L'imprimeur adapte ainsi la mise en page des divers passages tant à la nature du texte qu'à l'utilisation qu'il prévoit (lecture méditative et répétitive).

2. Des langues à la philosophie, tâtonnements et transmission

2.1. Les dictionnaires

En tant qu'ouvrages métadiscursifs ou du moins métalinguistiques, les dictionnaires ont vocation à citer des extraits de texte, objets de leur propre discours. Différents usages de la citation se mêlent (citations d'autorité, à valeur exemplaire, à valeur scientifique), qu'il est parfois difficile d'isoler.

Nous pouvons distinguer deux ensembles au sein des dictionnaires, celui des dictionnaires généraux d'une part, qui présente un modèle plutôt cohérent, et celui des dictionnaires spécialisés, caractérisé par la dispersion et l'hétérogénéité des procédés de citation.

2.1.1 Les dictionnaires généraux

Les dictionnaires généraux se caractérisent par deux usages distincts de la citation, l'un pragmatique (la citation a une valeur illustrative) et l'autre scientifique (le texte cité est considéré comme une autorité), non exclusifs l'un de l'autre. Une troisième pratique peut être distinguée, celle de la non-citation, du refus explicite de citer. Les grands dictionnaires du XVIIe siècle témoignent de l'affrontement de deux conceptions de la pratique de la citation, enjeu de la concurrence entre deux types de dictionnaire. Furetière, dont le dictionnaire fait appel à de nombreuses citations, avertit le lecteur en ces termes⁵⁵ :

Cependant j'ay appris que quelques-uns prétendent revendiquer quelques phrases communes, figurées & proverbiales qui ne sont icy employées que par nécessité pour servir de passage & de liaison, ou pour arrondir le globe de cette Encyclopédie de la langue que je me suis proposée. Je ne les employe que comme on fait le ciment pour lier les pierres d'un grand édifice, & je pretends n'avoir rien emprunté du Dictionnaire de l'Academie, ni de ce qui luy peut appartenir en propre.

Dictionnaire de l'Académie qui, en retour, revendique la non-citation comme preuve de son excellence⁵⁶ :

[S'il y avait eu des dictionnaires du temps de Cicéron,] ceux qui auroient composé ces Dictionnaires n'auroient point eu de soin de citer les Passages des autres Auteurs en preuve de leurs explications, puisque leur tesmoignage seul auroit fait autorité. Le Dictionnaire de l'Académie est de ce genre. Il a été commencé & achevé dans le siècle le plus florissant de la Langue Françoisse ; et c'est pour cela qu'il ne cite point, parce que plusieurs de nos plus

⁵⁵ FURETIERE, A., *Essais d'un dictionnaire universel...*, Paris : [s. n.], 1684.

⁵⁶ *Dictionnaire de l'Académie Française*, Paris : Coignard, 1694.

célèbres Orateurs & de nos plus grands Poètes y ont travaillé, & qu'on a creu s'en devoir tenir à leurs sentiments.

Ce refus affirmé n'empêche pourtant pas les auteurs, dans cette même préface, d'en appeler à l'autorité de Cicéron, cité selon des modalités classiques : le texte cité, précédé de sa traduction en caractères droits, est en italique, la référence est indiquée en italique dans la marge.

Quel que soit l'usage qui est fait du texte cité, la mise en page en demeure sommaire et parfois peu uniforme au sein d'un même ouvrage. Le souci le plus constant est celui de distinguer les niveaux textuels, ainsi qu'en attestent l'usage de l'italique différenciant le texte cité du texte citant et, dans la citation, le rétablissement du mot défini en caractères droits. L'usage du retrait pour citer des vers intégrés au texte (on peut en effet distinguer la citation intégrée au texte de la citation juxtaposée à titre d'exemple) relève de cette même préoccupation d'assurer la visibilité de la citation. Si ce modèle de mise en page semble s'imposer, il convient de remarquer l'absence d'uniformité en ce qui concerne l'introduction de la citation (Furetière l'introduit tantôt par une virgule, tantôt par deux points, tantôt par aucun signe typographique), le degré de précision de la référence, allant du simple nom de l'auteur (mis en valeur ou non) à l'indication précise du vers, et la mise en valeur du nom de l'auteur cité (le dictionnaire de Trévoux le mentionne en majuscules dans le cas d'une citation non introduite, mais ne le distingue pas du texte courant dans le cas d'une citation intégrée au texte). Quelques exemples peuvent venir illustrer les éléments stables et les procédés variables combinés pour constituer ce modèle relativement homogène.

- Exemple de citation juxtaposée, séparée du corps de l'article par un interligne plus important⁵⁷ :

Degré. Se dit figurément des choses qui servent de moyens pour parvenir à une plus haute, ainsi Corneille a dit d'Auguste dans le Cinna.

*Que de tes propres mains mon père massacré
Du Trône où je le voy fait le premier degré.*

- Exemple de citation intégrée au corps de l'article⁵⁸ :

Regnier a dit pourtant,
Charnellement se joindre avec sa Pa-
renté ;
En France c'est Inceste, en Perse cha-
rité.

- Exemple d'une citation mixte, à la fois intégrée au texte et juxtaposée⁵⁹ :

Valerius Flaccus, au *L. VIII des Argonautes*, v. 355, dit qu'elle s'en servoit souvent. Il ajoute que cette plante étoit toujours verte, *immortale virens*, & qu'elle soutenoit les coups et les feux de la foudre sans en être endommagée.

Stat fulmina contra
Sanguis, & in mediis florefcunt ignibus herbae.

Parmi les dictionnaires généraux, il convient de distinguer les dictionnaires unilingues des dictionnaires multilingues, et ce à deux titres. D'une part, l'une des préoccupations principales présidant à la mise en page de la citation est, pour les seconds, de distinguer les différentes langues, fonction souvent assumée par l'italique (ou les caractères droits dans le cas d'un texte rédigé en italique). D'autre part, les procédés mis en œuvre sont fonction du public visé : le degré de scientificité et de complexité du dictionnaire semble entrer en cohérence avec les modalités de citation (et de référence) adoptées. Ainsi, un dictionnaire de latin destiné aux enfants distingue le latin du français, mais réduit la référence de la citation au nom de l'auteur. Le dictionnaire de Calepino, d'un niveau intellectuel supérieur, ne met pas en valeur les citations dans le corps de l'article (il les sépare toutefois les unes des autres par des pieds de mouche), mais atteint un degré plus élevé dans la précision de la référence. Le dictionnaire de Guillaume Budé, enfin, ne cite aucun extrait d'auteurs antiques (les textes sont-ils supposés connus d'un public érudit ?), mais procède par des renvois très précis.

⁵⁷ FURETIERE, A., *Essais d'un dictionnaire universel...*, Paris : [s. n.], 1684. article Degré, lettre D, p.1.

⁵⁸ *ibidem*, article Inceste, lettre I, p. 6.

⁵⁹ *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux*, Paris : Compagnie des libraires associés, 1771. article Prométhée, p.9

- Mise en page à visée pédagogique⁶⁰ :

Exoro, exoras, exoravi, exoratum, exorare.
Plaut. *Obtenir sa requeste, Impetrer*. Sine te
hoc exorem. Terent. *Que ie obtienne cela
de tey, Ottroye moy cela.*

- Mise en page scientifique⁶¹ :

Ignominiosus, a, um. Notatus infamia. { ...
..... }
Quintil. lib . 7. cap . 2, Tibi, inquit accusator, illos non licuit occidere :
exul enim eras & ignominiosus. ¶ Accipiter etiam ignominiosus, pro
et quod affert ignominiam. Livi. 3 . ab urbe, Hos ignominiose fuga,
domum se recipientes Romanus consul Algido consequustus, ad unum
omnes occidit.

- L' élision de la citation au profit du seul renvoi⁶² :

Meminit Lacertius lib. I. & libro 9 in Pyrrhone

2.1.2 Les dictionnaires spécialisés

Contrairement aux dictionnaires généraux, les dictionnaires spécialisés que nous avons consultés n'offrent pas un modèle homogène. Ils se répartissent selon le degré de complexité des procédés de mise en valeur de la citation employés, partage qui correspond en partie aux disciplines auxquelles ils se rattachent, en partie à l'usage qui est fait de la citation, et enfin à la nature du texte cité.

La mise en page de la citation dans les dictionnaires peut donc dépendre de différents facteurs et de leur combinaison. Parti-pris des auteurs (qu'ils déclarent à l'instar de Pierre Barral⁶³

[avoir] puisé par-tout, & [en faire] hautement l'aveu, pour prévenir l'accusation de *Plagiat*, ou qu'ils refusent le recours à la citation), public visé, valeur conférée au texte cité, nature du texte cité, viennent infléchir le modèle à peu près stable de dictionnaire général défini.

⁶⁰ *Dictionariolum puerorum...*, Paris : H. Hylarium et L. Cloquemin, 1545. p. 209.

⁶¹ CALEPINO, A., *Ambrosii Calepini Dictionarum...*, Lugduni : apud A. Gryphium : per Th. Paganus, 1565, p. 505.

⁶² BUDE, G., *Lexicon graecolatinum...*, Lugduni : apud I. Frellonium, 1553, colonne 2, lignes 62-63, p. 630.

⁶³ BARRAL, P., *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, Avignon : [s. n.], 1758, t. I, préf., p. V.

2.2. L'édition de textes antiques

Les éditions de textes antiques suivent deux modèles différents, selon que les commentaires sont insérés dans le texte (à divers degrés) ou reportés à un autre endroit de l'ouvrage (à la fin, par exemple, ou dans une préface).

2.2.1 Les modalités d'insertion du commentaire dans le texte et ses incidences sur la mise en page de la citation

Les commentaires insérés dans le texte, en premier lieu, connaissent plusieurs modalités d'insertion, auxquelles correspondent des dispositifs de mise en page de la citation différents. Un éloignement croissant des commentaires conduit à une multiplication des procédés de mise en page des extraits cités : on ne cite pas de la même façon dans les notes et dans le texte ; dans les notes elles-mêmes les procédures ne sont pas homogènes.

Le cas le plus simple est celui d'une insertion directe des commentaires à la suite du texte commenté. Henri Estienne procède de la sorte, en indiquant explicitement le statut du texte (texte original ou citation) et en distinguant typographiquement les niveaux textuels. Ce qui aboutit à une hiérarchisation de la page de ce type⁶⁴ :

[texte grec en italique]
 Teucri, sepulti apud Salaminum Cypri

HENR. STEPH. INT.
[vers latins en italique]

GUIL. CANT.
[vers latins en italique]

Henri Estienne adopte aussi un autre procédé de mise en page du texte cité et des niveaux textuels dans le cas d'un commentaire mot à mot. Les mots repris sont alors nettement isolés par des crochets sans barre inférieure, l'italique distingue non seulement les langues mais aussi les niveaux discursifs : à cet égard, il est intéressant de constater que la traduction est discriminée nettement du

⁶⁴ ESTIENNE, H. , *Matronis et aliorum paodiae...*, [Genève] : excudebat Henr. Stephanicus, p. 138. Le même modèle est adopté dans ESTIENNE, H., *Comicorum graecorum sententiae...*, [Genève] : H. Estienne, 1569.

commentaire par un corps plus faible. Citons à titre d'exemple un épigramme des *Disticha moralia, nomine Catonis inscripta...*⁶⁵ :

Prospice qui veniat hos casus esse ferendos .
 Na levius laedit quicquid praevimus ante.
 [traduction grecque en italique
 traduction française en italique]
 Prospice]. i. provide, Regarde et pense de loin,

Un niveau intermédiaire entre l'insertion directe des commentaires dans le texte et leur rejet en notes marginales ou infrapaginales est constitué par l'enclassement de blocs de notes dans le texte. Ils peuvent être distingués du texte par un changement de corps et/ou de caractères (droits ou italique), et comportent des citations d'autres textes que celui sur lequel porte le commentaire. Ces citations, généralement insérées et introduites, peuvent être distinguées du texte de la note ou non (par un retrait, un changement de caractères), référencées ou non. Ces différentes déclinaisons sont présentes dans les éditions de Cicéron de Pierre de La Ramée.

Le recours aux notes comme lieu du commentaire induit un autre mode de citation, notamment lorsqu'une citation est intégrée à la note. Il s'agit alors de distinguer le texte de la note, d'une part, et, dans la note elle-même, le texte du commentateur du fragment cité. Nous trouvons ainsi un système complexe jouant sur le corps des caractères, recourant à l'italique et à la combinaison des deux procédés⁶⁶ :

... Si ita res esset, multo pul=
 cherrimà eam* no haberemus

*nos habere
 mus, legendu
 esse, tumsen=
 sus, tum om-
 nia exempla
 ria manuscri
 pta ostendit
 qualem oportet
 esse, bene
 constitutem ci
 vitem

⁶⁵ CATO, D., *Disticha moralia, nomine Catonis inscripta...*, Genevae : O. R. Stephani, 1561, p. 166.

⁶⁶ SALLUSTE, C. *Crispi Sallustii. De L. Sergij Catilinae coiuratione...*, Lugduni : apud Gryphium, 1555, p. 55.

La démarche humaniste se manifeste par la référence explicite aux manuscrits dans les notes marginales, qui pourtant attirent l'attention du lecteur hors du texte original par des caractères d'un corps plus important.

Dans le cas des notes infrapaginales, la distance avec le texte s'accroissant, s'ajoute la nécessité de reprendre le passage du texte commenté, et donc de le distinguer du corps de la note, et d'une autre citation le cas échéant. Une édition de Diogène Laërce de 1692, ainsi, a recours à la fois à l'appel de notes numéroté et à la reprise en début de note du texte sur lequel porte cette dernière⁶⁷ (le dispositif est le même que chez Henri Estienne, appliqué ici non à la suite du texte mais après l'introduction d'une distance). La traduction faite par Guerin en 1742 des œuvres de Tacite distingue les deux types de citation dans la note, appelée par une lettre minuscule entre parenthèses : le fragment de texte commenté est repris en italique, tandis qu'une citation d'un autre commentateur est isolée par des signes typographiques⁶⁸ :

(a) Amelot explique ainsi ces mots, *ceterum plurimis mortalium non eximitur*, &c. Au reste on ne peut nier qu'il n'y ait quantité d'hommes à qui on prédit au vrai dès le point de leur naissance tout ce qui leur doit arriver, &c. par où on voit que faute d'avoir pris garde au stile indirect marqué par *cadere* à l'infinitif, au lieu que suivant sa pensée, il devoit y avoir *cadunt*. Il donne à Tacite une opinion...

2.2.2 La citation dans les commentaires séparés du texte

L'apparat critique des éditions de textes antiques peut aussi être plus éloigné du texte commenté, et être rejeté en fin d'ouvrage par exemple. Dans ce cas, l'enjeu de distinguer le commentaire et le texte est moindre, dans la mesure où la distance entre les deux est plus grande. L'édition de Mongault des *Lettres de Cicéron à Atticus...*, ainsi, fonctionne par des remarques regroupées à la fin de chaque lettre, et reprenant le système de rappel du texte commenté des notes

⁶⁷ LAERCE, D., *Diogenes Laertius.- Diogenes Laertii De Vitis...*, Amstelaedammi : chez H. Wetstenium, 1692.

⁶⁸TACITE, *Les Annales, et les Histoires de Tacite, avec la vie de Jul. Agricola. Traduction nouvelle par M. Guerin...t.I*, Paris : Durand, 1742, note (a), p. 554.

infrapaginales. On n’observe toutefois pas de différence typographique entre citation du texte commenté et citation d’autres auteurs (dûment référencée)⁶⁹ :

15. *Le rusé Sicilien Epicharmus.*] Poète
comique, qui avoit servi de modele à Plaute,
comme Menandre en servit à Afranius, & de-
puis à Terence.
*Plautus ad exemplar Siculi properare Epi-
[charm].*

Horat. Epist. Lib. 2 . Ep. II.

Il semble donc que la mise en page de la citation dans les éditions de textes antiques dépende de l’usage qui en est fait, du genre du texte cité (poésie ou non), enfin de la localisation de la citation. La complexité des procédés mis en oeuvre croît avec la proximité entre commentaire et texte original, la distinction entre les niveaux discursifs pouvant s’opérer par le seul usage de l’italique dans les commentaires placés à la fin du texte ou même dans les notes infrapaginales.

2.3. Les héritages : un modèle philosophique ?

Le modèle de mise en page de la citation dans les ouvrages de philosophie se construit par la combinaison d’un double héritage, celui du modèle de l’édition des textes antiques, et celui des premières éditions des *Essais* de Montaigne, étudiées en détail en annexe⁷⁰.

Ce double héritage permet de comprendre les usages et les mises en page de la citation qui ont cours : des usages qui impliquent une mise à distance du texte cité (source, autorité ou réfutation), d’une part, et un usage plus difficile à définir, de connivence, qui induit une proximité (à la fois intellectuelle et matérielle) entre textes citant et cité. Nous commencerons par étudier des exemples d’ouvrages très proches de l’un des deux usages, pour ensuite traiter ceux qui en assurent, à divers degrés et selon différentes modalités, une synthèse.

Les *Traictez philosophiques* de Guillaume du Vair, en premier lieu, sont très proches de l’édition de 1600 des *Essais*, dans la mesure où les citations ne

⁶⁹ CICERON, *Lettres de Ciceron a Atticus. Avec des remarques, Et le Texte Latin de l’Edition de Graevius. Par M.L. Mongault*, Paris : F. Delaulne, 1714, remarque sur la lettre XIX, p. 252.

⁷⁰ Ces éditions se caractérisent par une faible mise en page de la citation, l’enjeu étant de distinguer les deux niveaux textuels sans pour autant signaler de façon trop explicite la citation.

comportent pas de référence, et dans la mesure où une certaine approximation quant à la lettre du texte cité peut demeurer, notamment dans la citation suivante⁷¹ :

prononça deux vers d'Homere, qui signifioient,
*Vn iour fatal viendra que la puissante Troye
 Priam & ses fubiats seront tous mis en proye*

Contrastent avec cette sobriété dans la mise en page de citations intégrées au texte, les procédés complexes mis en œuvre dans l'ouvrage de Pierre de La Ramée. Dans la mesure où l'auteur est aussi éditeur de textes antiques, les dispositifs adoptés sont très proches de ce modèle et témoignent d'une mise à distance plus grande du texte cité. Nous pouvons repérer, dans les *Audomari Talaei Academia*, trois niveaux discursifs distincts : celui du texte en caractères droits, celui de la citation (introduite sur le mode du discours indirect, signalée par des guillemets et une référence marginale), enfin celui de la citation dans la citation, en italique. La hiérarchie se traduit ainsi⁷² :

... vt ex
Lib. 2 . de fin. Cicerone constat. Sed tamen & illum (ait) quem nominari,&
)) caeteras sophitas...

))quod etiam
)) in studiorum suorum mentione Horatius nobis obiter
Lib. 2 . Epist indicavit,
*Adiecere bona paulà plus artis Athena.
 Scilicet vt possem curuo dignoscere rectum :
 Atque inter syluas Academi quaerere vereum.
 Ideoque...*

Cette structuration n'est cependant pas totalement fixée, puisque l'introduction de la citation demeure hésitante (incise mise parfois entre parenthèses, usage des deux points non systématisé.)

Sont héritiers de ces deux modèles les ouvrages de philosophie du XVIIIe siècle que nous avons consultés. Ils se caractérisent avant tout par le souci de distinguer les différents niveaux discursifs, par l'indication quasi-constante des

⁷¹ DU VAIR, G., *Traictez philosophiques*, « De la constance et consolationes calamitez publiques », Paris : A. l'Angelier, 1610, liv. I, p. 60.

⁷² LA RAMEE, P. de, *Audomari Talaei Academia*, Paris: M. Davidis, 1550, p. 8 et p. 12.

références, et par une plus grande homogénéité des procédés employés au sein d'un même ouvrage. Des variations sont cependant notables, suivant la localisation de la citation (dans le corps du texte ou en note), suivant le degré de précision de la citation, suivant la précision de la référence. Ainsi, l'édition de 1721 de *La recherche de la vérité* de Nicolas de Malebranche, se caractérise par une pratique de la citation à la fois très rigoureuse (la référence est presque systématiquement indiquée par une note marginale appelée par une lettre ou un astérisque) et peu claire, du fait de la redondance de certaines citations rapportées en langue originale et traduites. Cette complexité dans la présentation du texte est accentuée par un manque d'uniformité dans les procédés typographiques employés (l'italique est ambigu, en ce qu'il est utilisé dans les notes alternativement pour la citation et la référence). Nous sommes ainsi confrontés à des pages très denses, à l'instar de celle-ci⁷³ :

<p>C'est que S. Augustin nous apprend par ces belles paroles. <i>«La sagesse éternelle, dit-il, est le principe de toutes les créatures capables d'intelligence, & cette sagesse demeurant toujours la même, ne cesse jamais de parler à ses créatures dans le plus secret de leur raison, afin qu'elles se tournent vers leur principe : parce qu'il n'y a que la vûë de la sagesse éternelle qui donne l'être aux esprits, qui puisse, pour ainsi dire, les achever, & leur donner la dernière perfection dont ils sont capables.»</i></p>	<p>a Principium creaturae intellectualis est aeterna sapientia, quod principium manens in se incommutabiliter,</p>
<p>nullo modo cessat occulta inspiratione vocationis loqui ei creaturae, cui principium est, ut convertatum ad id ex quo est; quod abiter formata ac perfecta esse non possit. <i>I. de Gen. ad litt. cap. 50.</i></p>	

La hiérarchie dans le degré de précision de la citation se traduit typographiquement dans *L'esprit des loix*...⁷⁴. Il semble en effet que les guillemets anglais, dans les notes infrapaginales comme dans le corps du texte, soient réservés aux citations exactes, tandis que l'italique distingue des citations approximatives, introduites comme du discours indirect. La différence entre discours indirect et citation n'est toutefois pas complètement tranchée, des citations pouvant contenir des incises en italique. Nous trouvons donc globalement deux cas de figure :

⁷³ MALEBRANCHE, N. de, *De la recherche de la vérité...*, Paris : M.-E. David, 1721, préface.

⁷⁴ MONTESQUIEU, *De l'esprit des loix...*, Leyde : Libraires associés, 1749.

- citation exacte référencée⁷⁵ :

(*) Platon, Liv. 4 . des Loix, dit que les Préfectures de la Musique & de la Gymnastique sont les plus importants Emplois de la Cité ; & dans sa Répub. Liv. 3. “ Damon vous dira, *dit-il*, quels sont les Sons capables de faire naître la bassesse de l’âme, l’insolence & les vertus contraires. „

- citation approximative⁷⁶ :

C’est dans les idées de la République, que Platon (*a*) vouloit que ceux qui recevoient des présens pour faire leur devoir, fussent punis de mort. *Il n’en faut prendre, disoit-il, ni pour les choses bonnes, ni pour les mauvaises.*

(*a*) Liv. 12 . les Loix.

Le modèle philosophique, dans ses multiples avatars, est donc l’héritier de nombreuses pratiques de mise en page de la citation, adaptées en fonction des usages de la citation. A ce titre, il apparaît comme la synthèse (inachevée) des différents types de mise en page examinés. Il combine en effet les divers procédés typographiques observés, ainsi que les différents usages de la citation.

3. Sciences, histoire, géographie et droit

3.1. Sciences : renvoi ou recours aux autorités

3.1.1 Mathématiques : pratique du renvoi et référence aux contemporains

Aude Le Dividich a bien montré⁷⁷ comment l’écriture mathématique s’est normalisée au cours des XVI^e et XVII^e siècles, en développant symbolisme et notations mathématiques. Bien plus, les ouvrages mathématiques sont, après P. de la Ramée et surtout R. Descartes, balisés de manière à ce que la lecture se fasse de manière continue. Dans cette volonté de normalisation, que devient la citation ? Les ouvrages de mathématique suivant une méthode très précise (les théorèmes, lemmes et corollaires sont accompagnés de leurs démonstrations), la citation y tient une place réduite.

⁷⁵ *ibidem*, livre IV, chapitre VIII, p. 43, note infrapaginale.

⁷⁶ *ibidem*, livre V, chapitre XVII, p. 75.

⁷⁷ Cf. LE DIVIDICH, A., « La normalisation de l’écriture mathématique aux XVI^e et XVII^e siècles », dans MARTIN Henri-Jean, *op. cit.*, 2000.

Elle est pourtant présente sous la forme de citations de références. Ces références touchent principalement les auteurs contemporains, peut-être parce qu'on n'a plus à revenir sur les acquis de la science des auteurs anciens, tandis que l'on cite un auteur moderne lorsque l'on remet en cause certains de ses raisonnements⁷⁸. Ces citations-références, le plus souvent composées du nom du mathématicien, du titre de son ouvrage, et du chapitre concerné, restent complètement intégrées au corps du texte. Pour parachever l'intégration de la référence au texte, il est à noter que le titre n'a pas besoin d'être en un caractère différent du reste du texte, puisque ce sont des titres qui sont aussi des acceptions génériques⁷⁹.

Ce que l'on voit surtout à l'œuvre dans les ouvrages mathématiques, c'est le retour à l'auto-citation, au renvoi, motivé par un souci de rigueur scientifique. Antoine Arnauld explique ainsi comment il procède pour indiquer ces renvois⁸⁰ :

Que si l'endroit où l'on renvoie est du même livre, on cite quelquefois un tel Theorème, ou un tel Lemme, ou bien le nombre précédent avec cette marque S. qui veut dire *supra* ; comme S.15. c'est à dire, *ci-dessus, nombre 15*

Mentionnons pour terminer l'exemple d'une lettre en latin que reçoit Bachet de Méziriac, et qu'il se permet de présenter dans une traduction qu'il en a faite, après l'avoir introduite ainsi (p. 72) :

L'honneur d'avoir le premier inventé la façon de ce problème, en ce qu'il ajoute sur le précédent, je le cède franchement au R. P. Chastelier de la compagnie de Jésus. Il est vrai que je ne tiens pas de lui, ni la règle pour deviner le nombre pensé, ni la démonstration. Mais seulement il me proposa par une sienne lettre ce problème, en forme de question, et en ces mêmes termes, sinon qu'ils étaient en latin.

3.1.2 Médecine et histoire naturelle : prééminence des autorités

Dans les ouvrages de médecine ou d'histoire naturelle (botanique, zoologie, etc.), le recours aux citations se fait de manière presque diamétralement opposée.

⁷⁸ Comme en témoignent ces quelques exemples tirés de Claude Gaspard BACHET DE MEZIRIAC, *Problèmes plaisans et delectables, qui se font par les nombres*, 2nde éd. revue, corrigée et augmentée, Lyon : P. Rigaud, 1624 (346915) : « je le veux bien avertir des fautes que commet en cet endroit ledit Forcadet » (p. 197) ; « En outre j'avertis le Lecteur que Tartaglia 1.16. qu.143. s'efforce de faire passer à la même condition 4. maris avec leurs 4. femmes. Mais il se trompe [...] » (p. 214-215).

⁷⁹ Chez le même BACHET DE MEZIRIAC, on a ainsi : « Pierre Nugnez au 6. chapitre de la premiere partie de son *Algebre* » (p. 100) ; « *m'étant tombés entre les mains trois livres d'Arithmétique de P. Forcadet* » (p. 196).

⁸⁰ Cf. ARNAULD, A., *Nouveaux elemens de geometrie*, 2nde éd., Paris : G. Desprez, 1683.

Les Anciens constituent une référence obligatoire, dont l'autorité est incontestable. Aussi de nombreux ouvrages de médecine sont-ils des traductions commentées des œuvres de Galien, de Dioscoride, etc.

De manière générale, la citation d'un Ancien concourt sûrement à l'administration de la preuve. Les passages tirés de ces auteurs sont présentés comme des données établies. C'est pourquoi la mise en page est très discrète, afin de ne pas introduire de distance entre le passage cité et le reste du texte. Seul le passage du romain à l'italique (ou inversement) marque la citation. S'y adjoint le recours aux étymologies grecques et latines, qui accroissent le caractère savant du texte.

Par ailleurs, ces ouvrages établissent une distinction nette entre la référence à l'autorité scientifique (Aristote, Plin, Galien, Dioscoride, etc.) et la citation des poètes anciens (Virgile, Ovide, etc.). Pour ces derniers, on constate un passage à la ligne avec retrait, en sus du passage à l'italique. Ainsi, au premier regard, on peut faire le départ entre science et poésie. Néanmoins, il est difficile d'en conclure que les extraits de poèmes doivent susciter le doute. Il semble plutôt que les usages de l'imprimerie respectent la parole poétique et la mettent en valeur. Dans l'exemple qui suit⁸¹, le texte qui précède la citation d'Ovide ne semble pas remettre en cause sa valeur ; bien plus, une petite flèche semble indiquer que l'on doit prêter attention à cette citation:

C'est une marque que tous ceux qui ont écrit du dauphin, ont mis en mémoire, desquels il me suffit en prendre pour exemple en témoignage un seul Ovide, lequel parlant des nautoniers Tyrrhéniens, lesquels il feint être transmués en dauphins, dit
 ► *Falcata nouissima cauda est,*
Qualia dimidiæ finuantur cornua lunæ.

Plus qu'une simple valeur scientifique, la citation ou la référence à un auteur scientifique relève d'une forme d'énoncé de la vérité. La citation atteint ici un statut véritablement pragmatique. Elle est performative, en ce que, en citant un

⁸¹ BELON DU MANS, P., *L'histoire naturelle des estranges poissons marins, avec la vraie peinture et description du Daulphin, et de plusieurs autres de son espece*, Paris : R. Chaudière, 1551, p. 13.

Ancien, l'auteur produit la vérité, comme l'exemple suivant, tiré de *L'histoire naturelle des estranges poissons marins...* de Pierre Belon du Mans⁸², l'illustre :

Car je m'en rapporterai à ce que les principaux auteurs anciens en ont écrit, desquels il me suffira prendre l'autorité en preuve de ce que je écrirai : [...]

3.2. Histoire et géographie : une citation de plus en plus formalisée

3.2.1 L'histoire : vers une visibilité de la citation

La citation est extrêmement peu présente dans les livres d'histoire du XVI^e siècle. Lorsqu'il y a citation, elle est peu – ou pas – mise en page. Le plus souvent, le passage à l'italique permet de distinguer le latin de la langue vulgaire. Le genre historique de la chronique, collation de multiples références, rendrait l'emploi de références trop lourd pour la présentation⁸³.

Parfois même, l'absence de citation relève d'une volonté clairement exprimée par l'auteur. Ainsi, Claude de Seyssel⁸⁴, par souci de ne pas importuner le lecteur, de ne paraître ni trop prolixe ni superflu, se refuse à faire des citations et se contente de nommer les autorités dont il s'est servi.

Au milieu du XVIII^e siècle se fait jour un effort de vulgarisation de l'histoire. Les histoires de France, en collections lourdes comme en manuels, ne cessent d'être rééditées. Le livre d'histoire se doit désormais d'être présentable, attrayant, facile à lire. Le souci de produire un ouvrage de valeur scientifique est également pour beaucoup dans la place qu'acquiert la citation dans le livre d'histoire. Une histoire romaine, publiée en 1773, comporte ainsi des notes infrapaginales assorties de citations (en italique) et de commentaires (en romain), qui constituent un véritable appareil critique⁸⁵. Notons que la référence bibliographique, outre le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage, contient la ville et la date d'édition (une année seulement avant l'ouvrage qui le cite !):

⁸² *ibid.*, p. 4.

⁸³ Cf. notamment GEMBLOUX, S. de, *Chronicon ab anno 381 ad 1113 cum insertionibus ex historia Galforidi...*, Paris: H. Etienne, 1513 ; *La légende des Flamens, cronique abregee...*, Paris : G. du Pré, 1558 ; *L'Histoire ou Chronique du Seigneur Geoffroy de Ville-Harduin, Mareschal de Champagne & de Romanie*, Lyon : héritiers G. Rouille, 1601 ; CHAUMEAU, J., *Histoire de Berry, contenant l'origine, antiquité, gestes, prouesses, privilèges et libertés des Berryers, avec particulière description dudit pays, le tout recueilly par Jean Chaumeau*, Lyon : A. Gryphe, 1566 ; N. Vignier, *Les fastes des anciens Hebreux, grecs et Romains. Avec un traicte de l'an et des mois...*, Paris : A. L'Angelier, 1588.

⁸⁴ Cf. SEYSSEL, C. de, *La Grand'Monarchie de France...*, Paris : G. du Pré, 1558.

⁸⁵ Cf. MENTELLE, M., *Eléments de l'histoire romaine, divisés en trois parties : avec des cartes et des tableaux analytiques*, Paris : Delalain, 1773, p. 26.

(a) M. Durandi dans son ouvrage intitulé *Dell'Antico Stato d'Italia Ragionamento, in Torino, 1772*, paroît être du sentiment de M. Freret à beaucoup d'égard. Il dit pag. 126 *gli umbri, siculi, e sabini furono compressi una Volta sotto il nome d'Iperborei*, (c. à d. des il-Lyriens de M. Freret) *i quali valicarono in Italia pel vicino e comodo passaggio delle Alpi Giulie*. Le Père Bardetti [...]

3.2.2 Un souci de rigueur accru en géographie

Les formes de l'énonciation conditionnent la mise en page de la citation : tantôt la citation, introduite par une incise ne se distingue en rien du reste du texte (en marge, il peut y avoir la référence abrégée du livre en italique) ;

...comme monstre Galien au liure qu'il en a escrit.,

tantôt elle revêt un caractère beaucoup plus important, et est introduite par une formulation plus nette accompagnée de guillemets sur la marge extérieure de la page⁸⁶:

Et à ce propos a escrit Tacite en ceste maniere, Les Egyptiens ont les premiers representé...

Deux exemples plus tardifs montrent que l'utilisation des citations dans les ouvrages de géographie s'est rationalisé, sans qu'il n'y ait pour autant d'uniformisation. Anville, par exemple, en 1769, adjoint à ses propos, au moyen d'une lettre minuscule ou d'un astérisque, une note marginale ou infrapaginale, dans laquelle le texte latin qui lui a servi de référence est cité, en italique, et avec mention en romain de l'auteur⁸⁷. Chez Lenglet du Fresnoy (en 1742), la formalisation est encore plus poussée⁸⁸. Ainsi, les citations sont introduites par une référence à l'auteur, au titre de l'ouvrage cité (en italique), et sont marquées par

⁸⁶ Ces citations sont respectivement tirées des p. 6 et 8 de André THEVET, *Les singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amerique : et de plusieurs Terres et Isles decouvertes de nostre temps*, Paris : héritiers M. de la Porte, 1558.

⁸⁷ Cf. ANVILLE, J. B. Bourguignon d', *Géographie ancienne abrégée... Nouvelle édition, revue par l'auteur*, Paris: Merlin, 1769.

⁸⁸ Cf. LENGLET DU FRESNOY, N., *Méthode pour étudier la Géographie. Où l'on donne une Description exacte de l'Univers, formée sur les Observations de l'Académie Royale des Sciences, & sur les Auteurs originaux*, 3^e éd., tome 1, Paris : Rollin et Debure, 1742.

des guillemets (en marge extérieure, ainsi qu'en début et fin de citation). De plus, les citations en latin et en français sont différenciées: la première est en italique, la seconde est guillemetée (pour exemple, lorsque page 413-417, il cite les inscriptions latines d'une colonne commémorative de l'incendie de Londres, puis leur traduction en français).

Chez le même auteur, le procédé du discours indirect lui permet de reprendre des extraits d'un auteur qu'il veut critiquer. Les extraits sont en italique, mais l'absence de guillemets leur confère une solennité moindre⁸⁹ :

Où M. de Gourné a-t'il pris (pag. 88.) que le nom de Lusitanie vient de Lusur dixième Roi d'Espagne, qui vivait 1516. ans avant Jesus-Christ, & la 13^e année d'Asparadis Roi d'Assyrie ? Il ne faut avoir ni goût ni critique pour parler de la sorte. Dans quels Auteurs exacts a-t'il lû (pag. 103.) que Lisbonne a été bâtie par Ulysse ? Quel est le bon Historien qui lui a fait connoître (pag. 79.) que Dom Sebastien Roi de Portugal étoit mort aux Galeres ? Peut-on rassembler autant d'absurditez ?

On remarquera que ce procédé n'empêche pas d'être rigoureux, en distinguant bien les passages cités du corps du texte, et en précisant la page d'où ils sont tirés.

3.2.3 Un récit de pèlerinage

Dans les ouvrages de géographie, une place à part doit être réservée aux livres de voyages, qui contiennent un type de citations rares par ailleurs, les propos entendus par le voyageur et rapportés sous la forme de citations.

Le pèlerinage qu'effectua Anthoine Regnaut en terre sainte et le récit de voyage qu'il en fit, publié en 1573, permet d'appréhender d'autres aspects des rapports entre le contenu de la citation et sa mise en valeur graphique⁹⁰. Tout d'abord, son ouvrage est ponctué par les antiphonaires utilisés au cours des différentes liturgies auxquelles il a participé en tant que pèlerin, ainsi que par des chants (chant blasonnant les armoiries des Chevaliers et voyageurs de Jérusalem, par exemple). Il les cite *in extenso*, avec une présentation soignée (en particulier, deux lignes horizontales en haut de la page, et deux lignes verticales en bordure extérieure de la page, qui viennent s'entrecroiser ; une des lignes horizontales et une des lignes verticales est de couleur rouge-orangé).

⁸⁹ *Ibid.*, p. 37.

Les citations du Nouveau Testament ou des Prophètes sont par ailleurs très nombreuses : elles sont soit en marge, en droit, avec référence abrégée et numérotée, soit dans le corps du texte, en italique, avec référence abrégée numérotée à la fois en italique à la suite de la citation et en droit en marge.

Enfin, ce récit de voyage laisse place à la transposition de paroles entendues, véritable citation à caractère ethnographique, que l'auteur place dans le corps du texte, en italique, en l'accompagnant de sa traduction⁹¹ :

Les Turcs, et Sarrasins de Ierusalem, (que es environs tiennent tous la Loy Mahometiste (ne reconnoissent, et adorent qu'un seul Dieu, qui a fait le Ciel, et la terre, et qui leur a envoyé la Loy (comme ils disent) par le Prophète Mahomet, écrite en leur Alcoram. Le fondement de leur Loi, est sur ces paroles, *la hil hac hil ala Mahometz reful alla tangaribir beramberach*, qui vaut autant à dire, Dieu est Dieu, n'est point, autre Dieu, Mahomet est messenger, ou Conseiller de Dieu, un Dieu seul, et un vrai Prophète.

3.3. Droit : gabarit juridique et remise en cause de l'ornementation

3.3.1 Le caractère normatif de la citation juridique

Les ouvrages de nature juridique et/ou judiciaire s'inscrivent dans un cadre extrêmement normé et balisé. Des raisons historiques (la constitution des corpus de droit, les codes, digests, etc.), ainsi que la nécessité de recourir à un vocabulaire technique utilisable rapidement, l'expliquent. C'est pourquoi les citations de passages sont relativement rares ; la majorité des citations consistent en références abrégées à des corpus ou à des recueils de lois. Les citations sont une invite à chercher l'ouvrage cité, à le compulsier, comme le signifie le chapitre entier que consacre Claude-Joseph Ferriere, dans son *Histoire du droit Romain...* publiée en 1734, à la présentation des « Citations & des Abbreviations »⁹² :

Comme pour se servir utilement des Livres du Droit, il faut commencer par connoître les Citations que l'on y trouve, & sçavoir chercher les Loix citées dans les Auteurs ; j'ai crû en devoir instruire.

⁹⁰Cf. REGNAUT, A., *Discours du voyage d'outremer au saint sepulcre de Ierusalem, et autres lieux de la terre Sainte*, Lyon : G. Rouille, 1573.

⁹¹*Ibid.*, p. 78.

⁹²FERRIERE, C.-J. de, *Histoire du droit Romain*, , p. 467.

Il y explicite les règles de typographie et de mise en texte pour chacune des parties qui constituent le corps du Droit civil : Digeste, Code, Institutes, Nouvelles. Il précise également les conditions qui permettent la citation d'un extrait⁹³ :

A l'égard des Authentiques, on les cite par les premiers mots de chaque Authentique, après quoi on énonce le titre du Code, sous lequel elle est placée. Exemple, *Authentica, cum testator, Codice ad Legem falcidiam*.

Dans les ouvrages plus anciens, la rationalisation de la citation juridique est déjà en place comme en témoigne l'exemple suivant, tiré d'un ouvrage de Sébastien Rouillard paru en 1600⁹⁴ :

Car premierement sa virilité se iustifie par l'aspect de l'habitude de son corps, qui est le plus fort argument que Platon en ses Loix & noz Iurisconsultes anciens eussent en usage auant Iustinian, pour la recognoissance de la puberté ou virilité des personnes. *Plato lib. II. de legib. Ulpian. in. fragm. tit. II. Iustin. §. I. instit. Quibus modis tutela finitur.*

On peut observer cette pratique normalisée de la citation juridique tout au long de l'époque moderne, chez Claude Fleury en 1692⁹⁵ comme chez Jacques Leschassier en 1598⁹⁶.

3.3.2 La fin de la rhétorique des citations

Antoine Compagnon a mis en valeur les jeux de rapprochement et de distanciation entre les deux termes de « citation » et d' « allégation ». La différence qui existe dans l'*Institution Oratoire* de Quintilien, qui fait de l'allégation l'argument, la preuve, et de la *citatio* la sommation à comparaître, s'appliquant aux individus, s'estompe au Moyen-Âge (où les deux termes se confondent dans l'*auctoritas*) pour réapparaître à la Renaissance.

Concomitamment aux usages définis de la référence, les ouvrages de droit comportent une abondance de citations (qui sont maximes, sentences, proverbes, formules toutes faites).

⁹³*Ibid.*, p. 469.

⁹⁴ROUILLARD, S., *Capitulaire auquel est traité qu'un homme nay sans testicules apparens, & qui ha neantmoins toutes les autres marques de virilité : est capable des œuvres du Mariage*, Paris : Cl. Morel, 1600, p. 8-9.

⁹⁵Cf. FLEURY, C., *Institution au droit françois*, Lyon : H. Baritel, 1692.

⁹⁶Cf. LESCHASSIER, J., *Observation de la renonciation au Velleian*, Paris : F. Morel, 1598.

Le passage au français des textes de nature juridique donne une nouvelle valeur au latin : les formules et locutions latines font désormais jurisprudence. La citation latine devient marque d'éloquence judiciaire. Le discours est cautionné par l'emploi incessant de ces citations, qui concourent d'autre part à l'amplification oratoire, donc à emporter la conviction du lecteur ou de l'auditeur⁹⁷ :

[...] afin que selon l'advis du
Sage *fidelis vestra legatio partibus aegris sanitas sit*, & qu'il ne se présente occasion de dire
comme autrefois par un vieil Romain
nihil ex fide aut industriè agi posse, nisi sub oculis ipsius Pontificis.

Avec le mouvement qui redonne à l'atticisme sa prééminence dans le champ juridique, on assiste à ce que Marc Fumaroli a appelé la « fin de la rhétorique des citations »⁹⁸. Sentences, proverbes, locutions deviennent autant de formules proscrites pour des auteurs qui veulent éviter d'être pédants, l'ornementation inutile et superflue. Chez les auteurs plus tardifs, ce phénomène contribue à forger le caractère scientifique du livre de droit, en lui donnant un aspect austère.

⁹⁷ Cf. ROUILLARD, S., *op. cit.*, p. 4.

⁹⁸ Cf. Marc FUMAROLI, , p. 717-731.

Conclusion

En conclusion, il convient de souligner les difficultés que peut susciter l'étude d'un phénomène qui apparaît de manière fragmentaire et éclatée, qui demeure mal connu de l'historiographie, enfin qui relève à la fois de l'histoire de l'écrit et de l'histoire des idées. Notre travail s'est ainsi confronté à des questions liées au statut incertain de la citation en tant que texte : ce statut dépend à la fois des techniques de la mise en texte, des représentations mentales, des pratiques de lecture, du rapport aux autorités et de la démarche intellectuelle, de la structuration du champ scientifique, et enfin des rapports entre parole orale et discours écrit. Cet enchevêtrement d'enjeux parfois contradictoires se reflète dans la multiplicité des procédés typographiques employés pour mettre en page la citation. C'est pourquoi les deux approches (chronologique et disciplinaire) que nous avons croisées, loin d'apporter des réponses définitives aux questions soulevées, ont plutôt esquissé des voies de réflexion, en tentant de déterminer des évolutions et des modèles de mise en page de la citation.

L'approche chronologique, en premier lieu, a permis d'ébaucher une évolution heurtée de la mise en page de la citation, marquée par une rigueur et une uniformisation croissantes dans les procédés utilisés, influencée par les mutations historiques et intellectuelles. Ainsi, au XVI^e siècle, les domaines dans lesquels la démarche humaniste s'applique sont précurseurs dans la réflexion sur la typologie et la présentation des textes composant un ouvrage. Poussée à son extrême, la méthode humaniste n'impliquerait-elle pourtant pas la présentation du texte original sans aucune mise en page – au prix pour le lecteur de son confort de lecture ? Ce mouvement s'amplifie à partir de 1620 : la citation se met au service de l'érudition pour l'évaluation des sources, au service du didactisme et d'une approche moderne du savoir. Les quelques cas dans lesquels les citations sont organisées de manière cohérente et distinguées avec précision dans le texte principal illustrent les progrès de la démarche méthodique. Entre 1620 environ et 1700, des innovations sont donc perceptibles, mais l'essentiel se joue dans la normalisation de quelques procédés de mise en page. Le retard repéré dans certains

livres indique que la mise en page de la citation évolue très lentement en France, notamment au regard des progrès effectués par ses voisins hollandais et allemand. Au XVIII^e siècle, enfin, une uniformisation croissante des procédés typographiques et une plus grande attention portée à la littéralité du texte cité se traduisent par un usage plus normalisé des deux outils typographiques principaux de mise en page de la citation (l’italique et les guillemets), ainsi que par l’extension du recours aux notes, liant plus étroitement citation et référence.

L’approche disciplinaire nous a ensuite permis à la fois d’expliquer, dans une certaine mesure, quelques anachronismes dans l’histoire de la mise en page de la citation, et de déterminer différents modèles de citation propres à des disciplines ou à des types d’ouvrages. Les facteurs déterminant un type de mise en page spécifique peuvent alors être de plusieurs ordres ; nature du texte cité, rôle et enjeux de la citation dans le texte citant (exemple, autorité, source), public visé ou encore exigences propres à la discipline viennent se combiner différemment selon les domaines considérés. A cet égard, les enjeux idéologiques ou critiques liés à l’édition des textes religieux expliquent des modèles de mise en page très différenciés. Les éditions de textes antiques, domaine également précurseur dans la formalisation de la citation, proposent des modèles relativement homogènes et cohérents, tandis que la formalisation se fait de façon plus tardive et stratifiée en philosophie, héritière en l’occurrence de plusieurs modèles. L’histoire, elle, met en place dès le XVII^e siècle une démarche critique, qui interroge les sources, et conduit à une grande précision dans la citation, citation qui contribue, en marge ou en bas du texte, à construire un discours scientifique.

La mise en page de la citation entre le XVI^e et le XVIII^e siècles se trouve ainsi à la croisée de deux ensembles hétérogènes, celui de procédés typographiques divers et changeants (nous avons ainsi recensé au moins cinq types de guillemets), et celui de pratiques discursives et intellectuelles aux exigences différentes et plus ou moins explicitées.

Table des annexes

ANNEXE 1 : LA MISE EN PAGE DE LA CITATION, UN INSTRUMENT DE L'ORALITÉ	I
ANNEXE 2 : ÉTUDE DE CAS, LES ÉDITIONS DES <i>ESSAIS</i> DE MONTAIGNE	IV
ANNEXE 2-1 : AVATARS DE LA MISE EN PAGE DE LA CITATION DANS LES <i>ESSAIS</i> ..	IV
ANNEXE 2-2 : LES PREMIÈRES ÉDITIONS	IX
ANNEXE 2-3 : HENRI ESTIENNE, ÉDITEUR SCIENTIFIQUE.....	XIII
ANNEXE 2-4 : LA MISE EN PAGE DE LA CITATION DANS L'ÉDITION DE 1727 DES <i>ESSAIS</i>	XVI
ANNEXE 3 : SOURCES	XVII
ANNEXE 3-1 : RELIGION.....	XVIII
ANNEXE 3-2 : DICTIONNAIRES, LANGUES ET TYPOGRAPHIE.....	XXIII
ANNEXE 3-3 : ÉDITION DE TEXTES ANTIQUES	XXVII
ANNEXE 3-4 : LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	XXIX
ANNEXE 3-5 : SCIENCES, DROIT, HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.....	XXXII
ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE	XLI

Annexe 1 : La mise en page de la citation, un instrument de l'oralité

L'exemple suivant permet de montrer que la lecture orale était bien partie intégrante du processus de lecture.

Après de premiers balbutiements en romain, l'imprimerie est marquée dès 1470, selon A. Compagnon, par la prédominance du caractère gothique, véritable résurgence de l'art du manuscrit qui ne prend fin que vers 1525. Aussi, lorsque l'on scrute un imprimé de cette période, le *Arbor scientie* de Raymond Lulle par exemple, imprimé à Lyon en 1515⁹⁹, on y voit une écriture aux caractères épais, à l'aspect compact, dont seuls les pieds-de-mouche viennent marquer les paragraphes, invitation à la pause dans la lecture.

En le lisant, l'un des propriétaires du livre entreprit de le gloser, en soulignant certains passages du texte et en plaçant sur la marge extérieure de la page des guillemets, guillemets qui ont la forme de deux demi-cercles presque accolés et que l'on retrouve tout au long de l'époque moderne. Sans doute son travail le fatigua-t-il, puisque les passages soulignés et guillemetés s'arrêtent après une quinzaine de pages. A quoi lui servait-il de marquer ces passages ? Etait-ce un moyen de marquer les passages à retenir, afin qu'il les mémorisât et pût « parler

⁹⁹ Cf. LULLE, R., *Arbor scientie venerabilis et celitus illuminati patris Raymundi Lullij ... cuius farrago et fructus admirabilis a tergo huius indicabitur : & in cuius commendationem est hoc extemporaneum Iodoci Badij Ascensij ad pium lectorem epigramma...*, Lyon : C. Fradin, 1515.

comme un livre »¹⁰⁰, ou bien un moyen pour marquer les passages importants, donc à relire ? Fabriquait-il des citations à utiliser plus tard, lorsqu'il se ferait scripteur ? Ou encore repérait-il dans le corps du texte des citations d'autorités (comme Aristote ou Théophraste) qu'il jugeait bon de signaler parce qu'elles n'étaient plus immédiatement identifiables ? Quoi qu'il en soit, en ajoutant des guillemets au simple soulignement qui eût suffi à repérer les passages voulus, le lecteur attribuait sans équivoque à ceux-ci un rôle de citation. A l'époque à laquelle vit ce lecteur, les ressources du graphisme comme substitut à une typographie et à une mise en page défailtantes lui sont nécessaires.

¹⁰⁰ WAQUET, F., *Parler comme un livre. L'oralité et le savoir (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, 2003 insiste sur le fait que l'ère typographique n'a pas supprimé le rôle de la parole, et que si l'oralité a été dépréciée, cela ne s'est fait que progressivement : « De plus, des études récentes portant sur la mise en page et la mise en texte du livre, autrement dit sur la présentation du livre telle qu'elle s'est progressivement imposée à l'époque moderne avec la ponctuation, les chapitres, les alinéas, etc., ont insisté sur l'apparition et l'autonomie d'un langage écrit qui saisisait « le flux de la parole », une parole qu'à terme on verrait sur le papier, mais que l'on n'entendrait plus. » (p. 59-60)

Annexe 2 : étude de cas, les éditions des *Essais* de Montaigne

Annexe 2-1 : Avatars de la mise en page de la citation dans les *Essais*

Les éditions étudiées sont les suivantes :

MONTAIGNE, M. de, *Essais de messire Michel, seigneur de Montaigne...*, Bourdeaux : impr. S. Millanges, 1580.

MONTAIGNE, M. de, *Les Essais de Michel seigneur de Montaigne : éd. nouv. , trouvée après le deceds de l'auteur, rev. & augm. Par luy d'un tiers plus qu'aux précédentes impressions*, Paris : A. l'Angelier, 1595.

MONTAIGNE, M. de, *Les Essais de Michel Seigneur de Montaigne...*, Paris : A. l'Angelier, 1600.

MONTAIGNE, M. de, *Les Essais de Michel...*, Paris : M. Blagaert, 1649.

MONTAIGNE, M. de, *Les Essais de Michel seigneur de Montaigne : nouvelle édition exactement purgée des défauts des precedentes...*, Paris : chez A Courbé, 1652.

MONTAIGNE, M. de, *Essais de Michel, seigneur de Montaigne*, La Haye : P. Gosse et J. Neaulme, 1727.

MONTAIGNE, M. de, *Essais de Michel Montaigne*, Paris : J. Serviere, J. F. Bastien, 1793.

Au travers de ces différentes éditions des *Essais* de Montaigne, sont rendus sensibles l'évolution d'un modèle de citation, et son effacement progressif au profit de procédures normalisées. Les éditions consultées, de fait, témoignent d'une objectivation et d'une mise à distance croissantes du texte cité, d'un point de vue tant intellectuel que matériel.

L'édition de 1580, en premier lieu, se caractérise par une grande imbrication entre texte cité et texte citant : seul l'italique distingue le texte de Montaigne des citations (cf. annexe 2-2).

Les éditions de 1595 et de 1600, si elles introduisent le retour à la ligne, distinguent la citation du texte de l'auteur uniquement par des moyens typographiques et non par la précision des références. Nous pouvons distinguer dans l'édition de 1600 trois cas de figure : la citation de vers en langue étrangère, la citation latine, et enfin la citation de vers latins¹⁰¹.

- Dans le premier cas, les vers sont en caractères droits d'un corps plus faible et ils sont isolés du texte par un retrait (l. I, chap. 2, p. 7):

Chi puo dir com'egli arde è in picciol fuoco.
disent les amoureux (...) Tou-
tes passions qui se laissent gouter & digerer ne sont que
mediocres.

- Dans le second, la citation intégrée au texte est distinguée par l'utilisation de l'italique (l. I, chap. 3, p. 8) :

La crainte, le desir, l'esperance
nous eslancent vers l'aduenir, & nous desrobent le sentiment
& la consideration de ce qui est, pour nous amuser à ce qui
sera, voire quand nous ne serons plus. *Calamitosus est animus
futuri anxius*. Ce grand precepte est souven allégué en Pla-
ton, Fay ton faict, & te cognoy.

¹⁰¹ Cf. annexe 2-2 pour les reproductions de l'édition de 1595.

- Dans le dernier cas, les vers, en retrait, sont rapportés en italique au moyen de caractères d'un corps plus important (l. I, chap. 8, p. 25) :

(...) Mais ie trouue,
variam semper dant otia mentem:
 qu'au rébours faisant le cheual eschappé...

Il convient de souligner deux aspects importants de cette typologie. D'une part, si le recours à des typographies différentes témoigne du souci de distinguer la citation du texte, la connivence entre l'auteur (et partant le lecteur) et les textes cités est affirmée par l'absence de références. La pensée de l'auteur s'inscrit de ce fait dans le sillage d'autres pensées, se fond dans et fonde une tradition. Le texte s'adresse *to the happy few*, pour reprendre l'expression stendhalienne, qui sauront reconnaître les citations. Soulignons, d'autre part, que les citations n'ont pas toutes le même statut : l'italique sert à distinguer en partie les langues, mais surtout il discrimine deux types de citations, celles des auteurs antiques, fortement mises en valeur, et celle d'un poète plus contemporain.

L'édition de 1649 marque une rupture avec l'édition antérieure consultée, et ce à deux titres principalement. En premier lieu et surtout, la connivence entre textes citant et cité, entre l'auteur, entre les auteurs cités et le lecteur, est mise à mal par l'introduction de références. La plupart des citations sont en effet accompagnées d'une note marginale (en caractères droits d'un corps plus important) indiquant précisément le nom de l'auteur et le titre du texte dont elles sont extraites. La disposition de la page est donc la suivante (l. I, chap. 2, p. 6) :

(...)& à son aise.
Et via vix tandem voci laxata dolore est.
 Et la guerre que le Roy...
 Virgil.
 Aeneid . lib .
 II . 151 .

Il est notable, d'autre part, que les procédés de mise en page se sont uniformisés: la subtile hiérarchisation typographique des citations laisse place à une présentation uniformisée en italique, les vers étant toujours mis en retrait. La distance s'instaure entre les textes cités et le texte citant, qui ne sont plus entrelacés mais doublement distingués. Corrélativement, la relation entre

Montaigne et le lecteur se voit modifiée : à la communauté intellectuelle unissant tacitement les possesseurs de mêmes références, s'est substituée la médiation d'une note, qui plus est occupant un large espace dans la page. Le texte n'est plus réservée aux *happy few*, mais devient accessible à tous. Cet élargissement du public est du reste revendiqué par Henry Estienne dans l'édition de 1652 des *Essais* qu'il dirige. La page de titre annonce en effet une

nouvelle édition exactement purgée des défauts des précédentes, selon le vray original, et enrichie & augmentée aux marges du nom des auteurs qui y sont citez, & de la version de leurs passages, avec des observations très importantes & nécessaires pour le soulagement du lecteur, ensemble la vie de l'auteur, & deux tables, l'une des chapitres, & l'autre des principales matières, de beaucoup plus ample & plus utile que celles des dernières éditions.

Ce souci pédagogique est réaffirmé dans l'avertissement au lecteur, et implique une mise en page complexe de la citation, de sa référence et de sa traduction (cf. annexe 2-3).

Des éditions plus tardives du dix-huitième siècle, enfin, affirment davantage encore l'objectivation du texte cité, sa mise à distance, ainsi que le respect de sa littéralité. Dans l'édition de 1727, ainsi, les citations sont traduites et référencées dans des notes infrapaginales (cf. annexe 2-4), tandis que dans l'édition de 1793, deux procédés notables sont à souligner. D'une part, un traitement identique est appliqué aux citations en langue originale et aux citations traduites, distinguées du texte par le recours à l'italique (l. I, chap. 3, p. 12) :

	(...) <i>Calamitosus est</i>
<i>Sen. Epist.</i> 98.	<i>animus futuri anxius</i> . Ce grand precepte est souvent allégué en Platon, <i>Fay ton faict, et te cognoy</i> . Chacun....

Est signalée d'autre part, de même que dans l'édition d'Henry Estienne, l'incomplétude éventuelle d'un vers cité, un signe typographique remplaçant les mots manquants (l. I, chap. 8, p. 36) :

	plus meur. Mais je trouve,
<i>Luc. lib. 4.</i>	— <i>Variam semper dant otia mentem,</i> qu'au rebours faisant le cheval eschappé...

Signalons enfin l'uniformisation accrue de la mise en page de la citation, puisque les notes sont en caractères italiques d'un corps plus faible, comme les citations, ce qui réduit le nombre de typographies différentes à deux.

La comparaison de ces différentes éditions des *Essais* met donc en évidence à la fois un modèle de citation (celui des éditions de 1580, 1595 et 1600), et sa transformation en un modèle plus rigoureux objectivant le texte cité, proche du modèle construit en philosophie.

Annexe 2-2 : Les premières éditions

MONTAIGNE, M. de, *Essais de messire Michel, seigneur de Montaigne...*,
Bordeaus : impr. S. Millanges, 1580.

MONTAIGNE, M. de, *Les Essais de Michel seigneur de Montaigne : éd. nouv., trouvée après le décès de l'auteur...*, Paris : A. l'Angelier, 1595.

Annexe 2-3 : Henri Estienne, éditeur scientifique

MONTAIGNE, M. de, *Les essais de Michel seigneur de Montaigne : nouvelle édition...*, Paris : chez Augustin Courbé, 1652.

Annexe 2-4 : La mise en page de la citation dans l'édition de 1727 des *Essais*

MONTAIGNE, M. de, *Essais de Michel, seigneur de Montaigne*, La Haye : P. Gosse et J. Neaulme, 1727.

Annexe 3 : Sources

Les ouvrages sont classés par discipline, à l'intérieur de chaque discipline par siècle, et à l'intérieur de chaque siècle par ordre alphabétique du nom de l'auteur.

Est indiquée en gras à la suite de chaque référence la localisation du livre consulté :

- **317 929** : cote du fonds ancien de la bibliothèque municipale de Lyon,
- **Gallica** : ouvrage disponible sur le site Gallica de la BnF,
- **Musée de l'imprimerie** : ouvrage consulté au musée de l'imprimerie,
- **Bnf** : Bibliothèque Nationale de France
- **autres**

Annexe 3-1 : Religion

XVI^e siècle

La Bible en François. Sensuyt la Bible diligem[m]ent tra[n]sletee de latin en françoys au plus pres du vray texte : pour les gens qui point nentendent latin. Avec les sept Aages. Lyon : O. Arnoullet, 1531-1535.

Rés. Inc 317, Mi 1322

La grant Bible en françoys, hystoriee et corrigee : avec Lapocalipse. Nouuellement imprimee a Paris, [Paris] : par A. Bonnemere, 1538.

100026 vol.1

BEZE, Th. de [interpr. de], *Iesu Christi, D. N. Nouum Testamentum,* [Genève] :[H. Estienne], 1580.

317 929

BEZE, Th. de, CALVIN, J., *Response de Iean Calvin, et Theodore de Besze, aux calomnies & argumens d'vn qui s'efforce par tous moyens de renuerser la doctrine de la prouidence secrete de Dieu,* Genève : C. Badius, 1559.

336236

CAMPESIS, *Paraphrase. C'est à dire, claire, et briefue interpretation sur les Psalmes de David, Item, Aultre interpretation Paraphrastique sur l'Ecclesiaste de Salomon. Le tout faict par Campensis,* Lyon : E. Dolet, 1542.

Rés 811 577

DU VAL, A. , *Les contrarietez et contredicts qui se trouuent en la doctrine de Iean Caluin, de Luter & autres nouveaux Euangelistes de nostre temps (...). Recueilliz des euures d'vn auteur incertain, & de Guillaume Lindan, Euesque Alleman,* Paris : N. Chesneau, 1567.

318185

HANGESTUS, J. H., *De Libero Arbitrio & eius coefficientia in Lutherum*, Paris : J. Petit, typographe André Boucard, [avant 1532].

Rés. 318184

LESCHASSIER, J., *Observation de la renonciation au Velleian*, Paris : F. Morel, 1598.

337744

LUTHER, M., *Colloquia, oder Tischreden Doctor Martini Lutheri...*, Frankfurt am Main: [s. n.], 1593.

CS 199/126

RHEMO, N. B., *Eucharistiae, sive Dominicae coenae institutio aduersus misoliturgorum, atque Caluinistarum blasphemias ac imposturas*, Paris : N. Chesneau, 1564.

318188, relié avec 31885

VERNIER, B., *Magnum & vniuersale concilium ecclesiae militantis super veritate diuinissimi Eucharistiae sacramenti. Quod instar sacrosancti concilij Niceni, trecentis decem & octo patribus orthodoxis constat*, Paris : S. Niuellium, 1554.

318 187, relié avec 318185

XVII^e siècle

Biblia Hebraica, Samaritana, Chaldaica, Graeca, Syriaca, Latina, Arabica. Quibus Textus Originales Totius Scripturae Sacrae, quorum pars in editione Complutensi, deinde in Antverpiensi Regiis sumptibus extat, nunc integri ex manuscriptis toto ferè orbe quaesitis exemplaribus, exhibentur. Paris : A. Vitré, 1646.

SJ E 093/11 V. 01

Biblia, Das ist Die Ganze Heil. Schrift Altes und Neues Testaments, verteutschet von D. Martino Luthero, Nuremberg : C. Riegels, gedruckt bey Andreas Knorken, 1693.

327529

Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus Christ Traduit en François (par Le Maistre de Sacy) Selon l'édition Vulgate, avec les differences du Grec. Lyon : A. IVLLIERON, 1667.

B511729

BAUDOIN, J., *Les Saintes Metamorphoses, ou des Changemens miraculeux de quelques grands Saints. Tirez de leurs Vies*, Paris : P. Moreau, 1643.

319831

COTON, P., CHAMIER D., *Actes de la conférence tenue à Nîmes entre le R. P. Pierre Coton de la Compagnie de Jesus, et M. Chamier Ministre...*, Lyon : E. Tantillon, 1601.

329926 à 927

DANIEL, G., *Lettre d'Eudoxe...*, Cologne : P. Marteau, 1698.

361332, relié avec 361329

FRANÇOIS de SALES, saint, *Introduction à la vie dévote*, 4^e édition, Paris : P. Moreau, 1644.

SJ A 337/275

LUTHER, M., *Colloquia, oder christlich-nützliche Tischreden Doctoris Martini Lutheri...* Iéna : T. Steinman, 1603.

CS 199/310

LUTHER, M., *Recit de la conference du diable...*, [s.l.] : [s. n.], 1681.

361329

PASQUIER, E., *Le catechisme des Jésuites...*, Villefranche : G. Grenier, 1602.
324328

XVIII^e siècle

Arrêt des inquisiteurs..., Lisbonne : A. R. Gallardo, 1761.

361333, relié avec 361329

Biblia, Das ist Die ganze Heil. Schrift, Alten und Neuen Testaments, nach der Teutschen Uebersetzung D. Martin Luthers, Mit vorgestezem kurzen Inhalt eines jeden Kapitels, Wie auch mit richtigen Summarien und vielen Schrift-Stellen auf das allersorgfältigste versehen, Nach denen bewaehrtesten und neuesten Editionen mit grossem Fleiß ausgefertigt, Samt einer Vorrede von Hieronymo Burckhardt, der Heil. Schrift Doctor. Bâle : J. Rudolf, 1753.

327545

Dictionnaire abrégé de la Bible, Paris : chez Desaint, 1765.

807197

Lettres des Peres de la compagnie de Jesus, Liège : chez D. Moumal, 1702.

361335, relié avec 361329

CALMET, A., *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Paris : Emery, Saugrain père, Pierre Martin, 1729.

101702

CALMET, A., *Dictionnaire historique, critique... de la Bible*, Paris : Emery, Saugrain, Martin, 1722.

20367

LE GOBIEU, C., *Lettres de quelques missionnaires...*, Paris : [s. n.], 1702.

361334, relié avec 361329

LE SUEUR, G., *Nouveau traité qui fait voir la fausseté de la Religion Prétendüe Réformée ...*, Rouen : J. B. Besongne, 1701.

361330, relié avec 361329

Annexe 3-2 : dictionnaires, langues et typographie

XVI^e siècle

Dictionariolum puerorum..., Paris : H. Hylarium et L. Cloquemin, 1554.

455054

BUDE, G., *Lexicon graecolatinum, cui quam plurimis locis emendato, & maxima vocum copia, tum ex docissimis quibusque, tum ex Budaei Commentariis postremo editis locupletato accessit*, Lugduni : apud I. Frellonium, 1553.

167342

CALEPINO, A., *Ambrosii Calepini Dictionarum...*, Lugduni : apud A. Gryphium : per Th. Paganus, 1565.

31415

DOLET, E., *La manière de bien traduire d'une langue en une aultre*, [suivi de] *La punctuation de la langue françoise Des accents d'ycelle*, Lyon : E. Dolet, 1540. Facsimilé. [Paris] : Obsidiane, 1990 16-Cognac : Impr. le Temps qu'il fait.

K 40224 (fonds moderne)

DU BELLAY, J., *Défense et illustration de la langue française*, Paris : F. Morel, 1561.

Rés. 305045 (1)

FOUQUELIN, A., *La Rhetorique françoise d'Antoine Foclin*, Paris : A. Wechel, 1555.

343837

GESNER, C., *Bibliotheca universalis, siue catalogus omnium scriptorum locupletissimus, in tribus linguis ...*, Zurich : C. Froschonerum, 1545.

Rés. 109328

LE FEVRE, J., *Dictionnaire des rymes françoises ...*, Paris : G. du Pré, 1572.

317612

NESSON, P. de, *Grand kalendrier des bergiers*, Lyon : C. Nourry, 1508.

Inc 303, Mi 1357

REUCHLIN, J., *De Accentibus, et orthographia, linguae hebraicae*, La Haye : Thomas Anshelme, 1518.

Rés 104640

XVII^e siècle

Dictionnaire de l'Académie Française, Paris : Coignard, 1694.

BC 301/30

AUBIGNAC, F. H., abbé d', *La pratique du théâtre. Œuvre tres-necessaire a tous ceux qui veulent s'appliquer à la Composition des Poëmes Dramatiques, qui font profession de les Reciter en public, ou qui prennent plaisir d'en voir les Representations ...*, Paris : A. de Sommaville, 1657.

345107

CHEVILLIER, A., *L'Origine de l'Imprimerie de Paris. Dissertation historique et critique*, Paris : J. de Laulne, 1694.

318893

DEIMIER, P. de, *L'académie de l'art poétique ...*, Lyon : J. de Bordeaux, 1610.

344420

DU BOURG, F., dit de Roquefort, *Petit Renardeau de Genève descouvert, prins et battu. (...)*, Avignon : F. du Bourg, 1614.

329 923

FURETIERE, A., *Essais d'un dictionnaire universel...*, Paris : [s. n.], 1684.
103671

LA CAILLE, J. de, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie, Où l'on voit son origine & son progrès, jusqu'en 1689*, Paris : J. de La Caille, 1689.
318894

NICOT, J., *Le Grand dictionnaire françois-latin...*, Lyon : I. Stoer, 1614.
318815

XVIII^e siècle

Dictionnaire de l'Académie françoise, Paris : J. B. Coignard, 1740 [3^e éd.].
31011

Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, réimpression en fac-sim. de l'édition de Paris : Compagnie des libraires associés, 1771, Genève : Slatkine reprints, 2002.
FA dic 02 B

BARRAL, abbé P., *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, Avignon : [s. n.], 1758.
809382

COLONIA, D. de, *De Arte Rhetorica libri quinque : lectissimis veterum auctorum aetatis aureae perpetuisque exemplis illustrati*, Lyon : F. Rigollet, 1739.
B 511839

DIDOT, *Traité de l'Imprimerie*, Paris : Bertrand-Quinquet, 1799.
Musée de l'imprimerie

FERTEL, M. D., *La science pratique de l'imprimerie. Contenant des instructions très-faciles pour se perfectionner dans cet art*, Saint-Omer : M. D. Fertel, 1723.

157509

FOURNIER LE JEUNE, *Manuel typographique utile aux gens de lettres, et à ceux qui exercent les différentes parties de l'Art de l'Imprimerie*, Paris : J. Barbou, 1764.

Musée de l'imprimerie, 000002 bis

LUCE, L., *Essai d'une nouvelle typographie...*, Paris : J. Barbou, 1771.

Musée de l'imprimerie, Inv. 552

RESTAUT, *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire françoise, avec des Observations Sur l'Orthographe, les Accents, la Ponctuation, & la Prononciation : et un abrégé des regles de la versification françoise*, 4^e éd., Paris : N. Le Gras, 1741.

427849

RICHELET, P., *Abrégé du dictionnaire universel français et latin...*, Paris : les Libraires associés, 1762.

130088

Annexe 3-3 : édition de textes antiques

XVI^e siècle

CICÉRON, *Les Epistres familiaires de Marc Tulle Cicero, pere d'eloquence Latine. Nouuellement traduites de Latin en Francoys par Estienne Dolet natif D'Orleans*, Lyon : E. Dolet, 1542.

318287

ESTIENNE, H., *Comicorum Graecorum sententiae, id est...*, [Genève] : H. Estienne, 1569.

804 804

ESTIENNE, H., *Traicte de la conformité du langage François avec le Grec...*, [Genève] : H. II Estienne, [1565].

344021

HOMERE, *Homeri et hesiodi certamen...*, suivi de **ESTIENNE, H.**, *Matronis et aliorum parodiae...*, [Genève] : excudebat H. Stephanus, [1565]. Suivi de **CATO, D.**, *Disticha moralia, nomine Catonis inscripta...*, Genevae : O. R. Stephani, 1561.

344023

MANUCE, P., LAMBINI, D., TURNEBI, A., et als, *Commentationes diversorum partim antea, partim nnc primum editae in Epist. M. T. Ciceronis, ...*, [s. l.] : H. Estienne, 1577.

B 511 420

SALLUSTE, *C. Crispi Sallustii. De L. Sergij Catilinae coiuratione...*, Lugduni : apud Gryphium, 1555.

349651

TACITE, *Les Annales de P. Cornile Tacite (...) Les cinq premiers liures, iadis tournez par M. Estienne de la Planche...*, Paris : A. l'Angelier, 1581.

319259

XVII^o siècle

LAERCE, D., *Diogenes Laertius. - Diogenes Laertii De Vitis...*, Amstelaedammi : chez H. Wetstenium, 1692.

A 492490

SENEQUE, L. *Annaei Senecae Philosophi et M. Annaei Senecae Rhetoris quae extant opera...*, Paris : excud. P. Chevalier, 1619.

30847

TACITE, *Les OEuvres de C. Tacite, traduction nouvelle (...) par Rodolphe Le Maistre*, Rouen : J. Berthelin, 1650.

427844

XVIII^o siècle

CICERON, *Lettres de Ciceron a Atticus. Avec des remarques, Et le Texte Latin de l'Edition de Graevius. Par M. L. Mongault*, Paris : F. Delaulne, 1714.

347473

SALLUSTE, *Orationes ex Sallustii, Livii, Taciti, et Curtii Historiis Collectae...*, Lyon : fratres Perisse, 1764.

449289

TACITE, *Les Annales, et les Histoires de Tacite, avec la vie de Jul. Agricola. Traduction nouvelle par M. Guerin...t.I*, Paris : Durand, 1742.

444327

Annexe 3-4 : littérature et philosophie

XVI^e siècle

Flores omnium pene doctorum, qui cum in theologia, tum in Philosophia...,
Lugduni : apud G. Rouillium, 1558.

813422

LA RAMEE, P. de, *Audomari Talaei Academia*, suivi de *Eiusdem in Academiscum Ciceronis fragmentum explicatio*, suivi de *Item in Lucillum Ciceronis commentarii*, relié avec *Scipio Somnium ex sexto M. T. Ciceronis de republica libro, Petri Rami praelectionibus explicatum*, Paris : M. Davidis, 1550.

343101 et 343101bis

LA RAMÉE, P. de, *Dialectique*, Paris : A. Wechel, 1555.

BnF microfiche M-9808

LE ROY, L., dit REGIUS, *les Politiques d'Aristote, esuelles est monstree la science de gouverner le genre humain...*, Paris : M. de Vascosan, 1576.

107276

MONTAIGNE, M. de, *Essais de messire Michel, seigneur de Montaigne...*, Bourdeaus : impr. S. Millanges, 1580.

Gallica

MONTAIGNE, M. de, *Les Essais de Michel seigneur de Montaigne : éd. nouv. , trouvée après le deceds de l'auteur, rev. & augm. Par luy d'un tiers plus qu'aux précédentes impressions*, Paris : A. l'Angelier, 1595.

Gallica

NAVARRE, M. de, *Le miroire de l'âme pécheresse*, Lyon : P. de Tours, 1549.

813 672

RABELAIS, F., *La Plaisante, & ioyeuse hiftoyre du grand Geant Gargantua*,
Lyon : E. Dolet, 1542.

889261

XVII^e siècle

CARDAN, J., *De Propria vita liber*, Paris : [J. Villery], 1643.

348 728

CERVANTES SAAVEDRA, M. de, *Le valeureux Don Quixote de la Manche (...). Traduit fidèlement de l'Espagnol par Cesar Oudin*, Paris : J. Foüet, 1616.

Rés. 302047

CERVANTES, SAAVEDRA, M. de, *Seconde partie de l'histoire de l'ingenieux et redoutable Chevalier (...) traduite (...) par F. de Rosset*, Paris : veuve J. du Clou & D. Moreau, 1618.

Rés. 302048

DU VAIR, G., *Traictez philosophiques*, Paris : A. l'Angelier, 1610.

389484

MONTAIGNE, M. de, *Les Essais de Michel Seigneur de Montaigne...*, Paris : A. l'Angelier, 1600.

400892

MONTAIGNE, M. de, *Les Essais de Michel...*, Paris : M. Blagaert, 1649.

340030

MONTAIGNE, M. de, *Les Essais de Michel seigneur de Montaigne : nouvelle édition exactement purgée des défauts des precedentes...*, Paris : chez A Courbé, 1652.

Gallica

PASCAL, B., *Pensees de M. Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets ...*, Paris : G. Desprez, 1670.

389368

RABELAIS, F., *Les Œuvres de M. François Rabelais*, [s. l.] : [s. n.], 1691.

JSB 18228 T01 et JSB 18228 T02

V. L. P., *Apologie du Silence en Amour. Par le Sr. V. L. P.*, Paris : P. Moreau, 1646.

319706

XVIII^e siècle

CERVANTES SAAVEDRA, M. de, *Histoire de l'admirable Don Quichotte de la Manche*, Lyon : T. Amaury, 1711.

347483

MALEBRANCHE, N. de, *De la recherche de la verité...*, Paris : M.-E. David, 1721.

A492503

MONTAIGNE, M. de, *Essais de Michel, seigneur de Montaigne*, La Haye : P. Gosse et J. Neaulme, 1727.

Gallica

MONTAIGNE, M. de, *Essais de Michel Montaigne*, Paris : J. Serviere, J. F. Bastien, 1793.

428634

MONTESQUIEU, *De l'esprit des loix...*, Leyde : Libraires associés, 1749.

103724

Annexe 3-5 : sciences, droit, histoire et géographie

XVI^e siècle

Antologi de sphaera..., Rome : H. A. Bladij, 1588.

341484

Chronique abregee des faitz, gestes, et vies illustres des roys de France, commencant à Pharamond iusques à nostre tres cher, tres haut, & inuictissime Henry roy de France, second de ce nom : a chascun d'iceux leur effigie, au plus pres qu'il nous a esté possible représenter, A Lyon : par B. Arnoullet, 1555.

Rés 810444

La legende des Flamens, cronique abregee, ..., Paris : G. du Pré, 1558.

autres

ANEAU, B. , *Decades de la description, forme, et vertu naturelle des animaux, tant raisonnables, que Brutz*, Lyon : B. Arnoullet, 1549.

Rés 355923

BELON DU MANS, P., *L'histoire naturelle des estranges poissons marins, avec la vraie peinture et description du Daulphin, et de plusieurs autres de son espece*, Paris : R. Chaudière, 1551.

Rés 357220

BODIN, J. , *Les Six livres de la République*, Paris : J. du Puys, 1577.

107 276

BODIN, J., *Les Six livres de la republique de I. Bodin Angevin*, Lyon : J. de Tournes, 1579.

107279

CANAPPE, J., *Le Guidon en francoys, nouvellement reveu, et au vray corrige, par maistre Iehan Canappe Docteur en Medecine, selon le iugement de plusieurs auteurs anciens, comme Hyppocrates, Galien, Avicenne, & autres: Avec la traduction du latin delaisse en toutes les autres Impressions & Additions de plusieurs passaiges obmis par le premier translateur notees a tel signe. Et aussi une table faisant mention des matieres principales dudict Liure*, Paris : J. Iongis, 1542.

Rés. 318251

CHAMPIER, S., *Le Guidon en françoys avec que les addicions en un chacun principal chapitre selon Galien, Avicenne,...*, Lyon : Jean Ier de Vingle pour E. Gueynard, 1503.

Mi 1357/Inc 820

CHAUMEAU, J., *Histoire de Berry, contenant l'origine, antiquité, gestes, prouesses, privilèges et libertés des Berruyers, avec particulière description dudit pays, le tout recueilly par Jean Chaumeau*, Lyon : A. Gryphe, 1566.

105285

DIOSCORIDE, *Les six livres de Pedacion Dioscoride d'Anazarbe de la matiere medicinale, translatez de latin en francois...*, Lyon : Veuve B. Arnoullet, 1559.

Rés A 486489

DU SAIX, A., *L'Esperon de discipline pour inciter les humains aux bonnes lettres...lourdement forge et rudement lime par... Antoine du Saix*, Lyon : S. Gryphe, 1532.

Rés 317604

FUCHS, L., *L'histoire des plantes mis en commentaires par Leonart Fuschs medecin tresrenomme, Et nouvellement traduit de Latin en François, avec vraye observation de l'Auteur, en telle diligence que pourra tesmoigner ceste Œuvre presente*, Lyon : Veuve B. Arnoullet, 1558.

Rés A 488477

GALIEN, *L'anatomie des os du corps humain. Autheur Galien. Nouuellement traducte de latin en francoys, par monsieur maistre Iehan Canappe*, Lyon : E. Dolet, 1541.

Rés B 509562

GALIEN, *Deux livres des simples de Galien : c'est assauoir, le cinquiesme, et le neufuiesme, nouuellement traduits de latin en francoys par Monsieur maistre Iehan Canappe*, Lyon : E. Dolet, 1542.

Rés B 509790

GEMBLOUX, S. de, *Chronicon ab anno 381 ad 1113 cum insertionibus ex historia Galforidi...*, Paris : H. Etienne, 1513.

autres

GUÉROULT G., *Second livre de la description des Animaux, contenant le Blason des Oyseaux, Composé par Guillaume Gueroult*, Lyon : B. Arnoullet, 1550.

Rés 355924

HOTMAN, A., *Traicté de la dissolution du mariage par l'impuissance & froideur de l'homme ou de la femme*, 2nde éd. revue et augm., Paris : Par M. Patisson, impr. chez R. Estienne, 1595.

337745

LIÉBAULT, J., *Les Exemplaires d'écriture françoise, faitz par quatrains par ordre Alphabetique, Aueq une Instruction familiere d'Arithmétique, & certaines questions d'Icelle memorables*, A Lyon : pour A. Voulant : par J. Symonet & J. Lyebaud , 1566.

Rés 126682

LULLE, R., *Arbor scientie venerabilis et celitus illuminati patris Raymundi Lullij (...) cuius farrago et fructus admirabilis a tergo huius indicabitur : & in cuius commendationem est hoc extemporaneum Iodoci Badij Ascensij ad pium lectorem epigramma...*, Lyon : C. Fradin, 1515.

Rés 373562

MANLIO, G. G., *Luminare maius. Opus eximium quod luminare maius dicitur...*, Venundantur Lugduni : apud S. de Gabiano, (apud J. Crespinum calcographum), 1536.

Rés 373263

PASQUIER, E., *Les recherches de la France...*, Paris : chez I. Mettayer et P. L'huillier, 1596.

105248

PRIMAUDAYE, P. de la, *Academie francois, en laquelle il est traité de l'institution des Mœurs, ...*, Paris : G. Chaudière, 1577.

107276

REGNAUT A., *Discours du voyage d'outremer au saint sepulcre de Ierusalem, et autres lieux de la terre Sainte*, Lyon : G. Rouille, 1573.

Rés 357221

SEYSSEL, C. de, *La Grand' Monarchie de France, ...*, Paris : G. du Pré, 1558.

425608

THEVET, A., *Les singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amerique : et de plusieurs Terres et Isles decouuertes de nostre temps*, Paris : héritiers M. de la Porte, 1558.

Rés 348220

TRENCHANT, J., *L'arithmétique de I. Trenchant*, Lyon : M. Iove, 1566.

428656

VASSEBOUR, R. de, *Premier et second volume des antiquitez de la Gaule Belgique...*, Paris : V. Sertenas, 1549.

autres

VIGNIER, N., *Les fastes des anciens Hebreux, grecs et Romains. Avec vn traicte de l'an et des mois, ...*, Paris : A. L'Angelier, 1588.

324 577

XVII^e siècle

L'Histoire ov Chronique dv Seignevr Geoffroy de Ville-Hardvin, Mareschal de Champaigne & de Romanie, Lyon : héritiers de Guillaume Rouille, 1601.

105264

ARNAULD, A., *Nouveaux elemens de geometrie*, 2nde éd., Paris : G. Desprez, 1683.

104227

BACHET DE MÉZIRIAC, C. G., *Problemes plaisans et delectables, qui se font par les nombres*, 2nde éd. revue, corrigée et augmentée, Lyon : P. Rigaud, 1624.

346915

BAYLE, P., *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de Maimbourg*, Ville-Franche : P. le Blanc, 1682.

800912

COLOMBET, C., *Abrege de la Jurisprudence romaine, divisé en sept parties, à l'imitation des Pandectes de Justinien, Avec son rapport à ce qui est de nostre Usage*, Paris : N. Le Gras, 1688.

135033

FLEURY, C., *Institution au droit françois*, Lyon : H. Baritel, 1692.

B 512188

GESNER, C., *Conradi Gesneri Medici Tigurini Historiae animalium Liber IV. Qui est de Piscium et Aquatiliu animantium natura. Cum Iconibus singulorum ad viuum expressis fere omnibus DCCXII*, Francfort : A. Cambieri, 1604.

Rés. 26963

HORDAL, J., *Heroinae Nobilissimae Ioannae Darc Lotharingae Vulgo Aurelianensis Puellae Historia, ex variis grauissimae atque incorruptissimae fidei scriptoribus excerpta*, Pont-à-Mousson : M. Bernard, 1612.

autres

LA BROSSE, G. de, *Au roy*, Paris : [s. n.], (c.1626).

A 491909, relié à la suite de A 491907

LA BROSSE, G. de, *A Monseigneur le chancelier...*, Paris : [s. n.], (c.1626).

A 491910, relié à la suite de A 491907

LA BROSSE, G. de, *A Monseigneur le très-révérénd et le très-illustre Cardinal, Monseigneur le cardinal de Richelieu...*, Paris : [s. n.], (c.1626).

A 491911, relié à la suite de A 491907

LA BROSSE, G. de, *Pour parfaitement accomplir le dessein de la construction du Jardin Royal, pour la culture des Plantes Medecinales*, Paris : [s. n.], (c.1626).

A 491912, relié à la suite de A 491907

LA BROSSE, G. de, *A Monsieur Erouard, premier médecin du Roy*, Paris : [s. n.], (c.1626).

A 491913, relié à la suite de A 491907

LA BROSSE, G. de, *Mémoire des plantes usageres, et de leurs parties que l'on doit trouver à toutes occurrences, soit recentes ou seches, selon la saison ; au Jardin Royal des Plantes Medecinales ; Ensemble les Sucs, les Eaux simples distillées, les sels et les Essences*, Paris : [s. n.], (c.1626).

A 491914, relié à la suite de A 491907

LA MOTHE LE VAYER, F. de, *Discours de l'histoire*, Paris : I. Camusat, 1638.

B 509439

MEURISSE, R. P., *Histoire de la naissance du progrès et de la décadence de l'herésie dans la ville de Metz & dans le pays Messin... Dédiée à Messieurs de la Religion prétenduë reformée de la Ville de Metz*, Metz : J. Antoine, 1642.

autres

MEUVE, M. D., *Dictionnaire pharmaceutique...*, Lyon : Cl. Rey, 1695.

346897

RAMBAUD, A. de, *Plaidoyez pour le Tiers Estat du Dauphiné au Procez qu'il a pardeuant le Roy*, Paris : I. le Blanc, 1600.

337742

ROUILLARD, S., *Capitulaire auquel est traité qu'un homme nay sans testicules apparens, & qui ha neantmoins toutes les autres marques de virilité : est capable des oeuvres du Mariage*, Paris : Cl. Morel, 1600.

337743

VALLESIUS, F., *Commentaria in Prognosticum Hippocratis*, Aureliae : S. Potet, 1655.

30438, 30439

XVIII^e siècle

ANVILLE, J.-B. B. d', *Géographie ancienne abrégée, par M. D'Anville... Nouvelle édition, revue par l'auteur*, Paris : Merlin, 1769.

6446

BRILLON, P. J., *Dictionnaire des arrêts...*, Paris : Cavelier, Brunet, Gosselin, Cavelier, 1727.

21824

BURLAMAQUI, J.-J., *Principes du Droit naturel*, Genève : Barrillot, 1748.

SJ AB 420/112 01

CHOMEL, N., *Dictionnaire oeconomique...*, Lyon : chez P. Thened, 1709.

22657

CHOMEL, N., *Dictionnaire oeconomique...[4^eéd.]*, Paris : H. Thomas & Compagnie, 1741.

29734

DU CHATELET, G. E., marquise, *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, Paris : Desaint & Saillant, Lambert, 1756.

SJ AF 004/21

FERRIERE, C.-J. de, *Histoire du droit romain, contenant Son origine, ses progrès ; comment & en quel tems les diverses parties dont est composé le Corps du Droit Civil ont été faites ; l'usage que l'on fait en France du Droit Romain ; son excellence, & la maniere de l'étudier*, 2^e éd., Paris : Saugrain, 1734.

B 511408

JAMES, R., *Dictionnaire universel de médecine*, Paris : Briasson, David, Durand, 1746.

30952

LENGLET DU FRESNOY, N., *Méthode pour étudier la géographie : Où l'on donne une description exacte de l'Univers...*, 3^e éd., Paris : Rollin et Debure, 1742.

B 511375 t.1

LENGLET DU FRESNOY, N., *Méthode pour étudier l'Histoire, avec Un Catalogue des principaux Historiens, & des Remarques sur la bonté de leurs Ouvrages, & sur le choix des meilleures Editions*, Paris: P. Gandouin, 1729.

102740

MENTELLE, M., *Eléments de l'histoire romaine, divisés en trois parties : avec des cartes et des tableaux analytiques*, Paris : Delalain, 1773.

B 511438, tome 1

NEWTON, I., *Principes mathématiques de la philosophie naturelle. Tome II/Isaac Newton. [trad. De l'anglais par feu Madame la marquise du Chastellet]*, Paris : Desaint & Saillant, 1759.

Gallica

Annexe 4 : Bibliographie

BARBIER, F., « Discours rapporté, citation, référence », *Texte*, 31-32 (2002/2), p. 57-87.

BARBIER, F., *Histoire du livre*, Paris : Armand Colin (Collection U Histoire), 2000.

CATACH, N., *La Ponctuation*, Paris : PUF, 1994.

CHARTIER, R. et MARTIN, H.-J. (dir.), *Histoire de l'édition française, tome 1, Le livre conquérant et tome 2, Le livre triomphant 1660-1830*, Paris : Fayard – Ed. du Cercle de la Librairie, rééd. 1990.

CHAUNU, P., *La Civilisation de l'Europe classique*, Paris : Arthaud (Collection Les grandes Civilisations), 1966.

COMPAGNON, A., *La seconde main ou le travail de la citation*, Paris : Le Seuil, 1979.

FEBVRE, L., MARTIN, H.-J., *L'Apparition du livre*, Paris : Albin Michel, 1971 (éd. orig. 1958).

FUMAROLI, M., *L'âge de l'éloquence*, Genève : Droz, 1980 (nouvelle éd. Paris, 1994).

GENETTE, G., *Seuils*, Paris : Le Seuil, 1987.

GRAFTON, A., *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*, Paris : Le Seuil (Librairie du XX^e siècle), 1998.

GRENTE, G. (dir.), *Dictionnaire des Lettres françaises. Le XVII^e siècle. Edition entièrement révisée, amendée et mise à jour sous la direction de Patrick Dandrey*, Paris : Fayard et Librairie Générale Française, rééd. 1996.

KAPP, V., « L'apogée de l'atticisme français ou l'éloquence qui se moque de la rhétorique », dans **FUMAROLI, M. (dir.)**, *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne. 1450-1950*, Paris : PUF, 1999, p. 707-786.

MARTIN, H.-J. et al., *Mise en page et mise en texte du livre français. La Naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2000.

MOURRE, M., *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris : Bordas, 1978.

WAQUET, F., *Parler comme un livre. L'oralité et le savoir (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris : Albin Michel, 2003.

WAQUET, F., *Le Latin ou l'empire d'un signe, XVI^e-XX^e siècle*, Paris : Albin Michel, 1998.

WOLFF, E., « Le rôle de la référence antique dans le *De Propria vita* de Cardan », *Nouvelle revue du XVI^e siècle*, 19/2, 2001.